

Savoirs francophones

Science de l'Information

De la discipline à l'enseignement

Jacqueline DESCHAMPS

Technologies de l'Information


éditions
des archives
contemporaines


AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Science de l'information

De la discipline à l'enseignement

Jacqueline DESCHAMPS

Science de l'information

De la discipline à l'enseignement

e|o
ac
éditions
des archives
contemporaines

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Copyright © 2010 Éditions des archives contemporaines et en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage faite sans autorisation écrite de l'éditeur, est interdite.

Éditions des archives contemporaines
41, rue Barrault
75013 Paris (France)
www.archivescontemporaines.com

ISBN : 978-2-813000-28-6



Prologue

Les bibliothèques et centres de documentation occupent encore souvent un rôle central dans la formation des professionnels de l'information documentaire mais aujourd'hui, la gestion de l'information prend le pas sur l'organisation et l'administration de concert avec l'évolution des institutions.

Traditionnellement, les services des bibliothèques ont été fondés sur un espace d'offre où le temps n'était pas compté pour l'utilisateur car situé dans la durée de la collection. Or, la demande sociale actuelle réclame des informations dans l'urgence car l'information est devenue essentielle. L'urgence fait donc apparaître de nouvelles exigences qui bouleversent les fondements de la bibliothéconomie traditionnelle. La dématérialisation du document, ou plutôt sa matérialisation protéiforme modifie profondément le rapport du bibliothécaire aux documents, le mettant dans une situation aussi embarrassante que l'avait été son ancêtre devant le libre accès aux rayons¹. Les bibliothécaires doivent désormais ne plus se contenter des documents qu'ils conservent mais devenir « *cartographes et passeurs de l'archipel des savoirs* »². C'est à eux d'aller à la découverte de nouveaux territoires du savoir et de montrer le chemin dans la cyber-documentation.

¹ CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1996

² BALTZ, Claude. Quand la documentation s'éveillera. *Documentaliste – Sciences de l'information*. 2003, vol. 40, n° 2, p. 148 - 153

Les conceptions relatives à la formation des bibliothécaires ne s'articulent plus exclusivement à celles de la bibliothèque. La question des compétences demandées aux professionnels revient sans cesse car ce qui était traditionnellement exigé, il y a quelques décennies n'est plus actuel. Les interrogations relatives à la formation sont sans cesse reformulées au fil des années parce qu'elles sont étroitement liées aux conceptions du statut de la bibliothèque, à l'identité des bibliothécaires et aux représentations que ceux-ci se font de leurs activités.

On peut se poser la question du lien des bibliothécaires avec la science de l'information. Les bibliothèques sont peu souvent l'objet de recherche universitaire³. Pourtant, la recherche, qui exige production et investissement intellectuel, est susceptible de donner une légitimité dont les effets structurent l'identité professionnelle. On peut aussi penser que la visibilité des bibliothèques par la recherche - fondamentale ou appliquée - représente un atout significatif pour les universités⁴. On peut toujours nous rétorquer que le professionnel de l'information, aux prises avec ses difficultés quotidiennes, ne ressent pas la nécessité de s'intéresser à une discipline, quelle qu'elle soit. Ce sont des professionnels qui ont avant tout besoin d'une formation professionnelle. La réponse à leurs préoccupations se trouve la plupart du temps dans d'autres disciplines (histoire, gestion, sociologie...). Devrions-nous dire, de concert avec Calenge, à propos de la documentation, que nous avons-là une « science pratique » à organiser autour d'interrogations concrètes et que la responsabilité de la formation revient aux professionnels, eux-mêmes, et non à des cursus universitaires ?

Discipline académique pour certains, terrain d'application ou champ interdisciplinaire pour d'autres, la science de

³ POLITY Yolla. Les bibliothèques, objets de recherche universitaire. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 4

⁴ KUPIEC, Anne. Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? 2003, t. 48, n° 1, p. 5 - 9

l'information est souvent associée à la communication avec qui elle entretient des rapports qui ne sont pas toujours aussi limpides qu'on veut bien le croire. C'est intentionnellement que nous parlons de Science de l'information en optant pour « science » au singulier. L'utilisation même des expressions : « science de l'information » ou « sciences de l'information » n'a pas été établie une fois pour toutes. Pour Le Coadic⁵ c'est « la » science de l'information... mais pour Benoît⁶ ce sont « les » sciences de l'information. « Il semble que l'extension illimitée des phénomènes associables à ce mot décourage a priori toute synthèse, et disqualifie l'idée même d'une discipline. Aussi parle-t-on des sciences de l'information et de la communication, les SIC, mais cet insurmontable pluriel a de quoi rebuter les esprits rigoureux. » (Bougnoux, 1993 : 9)⁷.

Discipline dont on dit qu'elle se cherche tout en ayant une légitime existence, elle fait partie, en France, du paysage universitaire où elle est enseignée au premier, deuxième et troisième cycle et confère tous les grades universitaires. Son existence est incontestable et pourtant on remarque un besoin constant de se positionner scientifiquement comme s'il fallait prouver qu'il s'agit bien d'un domaine scientifique. Dans le même temps, l'ensemble des pays occidentaux s'interroge sur les formations des futurs professionnels de la transmission du savoir (cf. notamment le système Certidoc⁸). Dans cette interrogation, la dimension « bibliothèque » est atténuée au profit d'une position qui touche l'ensemble des enseignants, des chercheurs, des politiques qui se préoccupent de cette transmission sociale du savoir. On assiste à un mouvement autour

⁵ LE COADIC, Yves-François. *La science de l'information*. Paris : PUF, 1997

⁶ BENOIT, Denis. *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*. Paris : Éd. d'Organisation, 1995

⁷ BOUGNOUX, Daniel. *Sciences de l'information et de la communication : textes essentiels*. Paris : Larousse, 1993

⁸ ADBS. *Certidoc : le système européen de certification des professionnels de l'information-documentation*. (<http://www.certidoc.net>)

de la science de l'information, et ce mouvement concerne toutes les organisations liées à la transmission du savoir : musées, bibliothèques, dépôts d'archives, etc.

Il y a dans notre démarche le désir de faire reconnaître une discipline qui mérite une meilleure visibilité. Il est vrai que les connaissances qui relèvent des savoirs, et celles qui relèvent des pratiques n'ont pas toujours été bien définies, et peut-être faut-il parler de discipline à forte dimension pratique ?

Nous déclinons notre propos en quatre parties.

La première partie montre quels sont les constituants de la science de l'information en tant que discipline scientifique.

Dans la seconde partie, nous abordons le champ disciplinaire. Quels savoirs sont convoqués pour constituer le cœur même de la discipline ? Quelles sont les tendances actuelles du développement de la science de l'information ?

Dans la troisième partie, nous présentons l'enseignement de la discipline et ses enjeux et dans la quatrième partie nous avançons quelques éléments pour tracer les lignes directrices d'un modèle d'organisation des savoirs pour l'enseignement de la science de l'information dans l'optique d'un enseignement universitaire. L'enjeu est de tenter de fournir un corpus de connaissances qui ne soit pas soumis à la conjoncture mais qui constitue un socle initial pérenne sur lequel peuvent s'appuyer les enseignants en science de l'information.

Nous avons bien conscience de soulever des questions récurrentes qui ont déjà marqué les premières années d'existence de la discipline mais qui restent prégnantes aujourd'hui, tout en sachant qu'il est souvent difficile, parfois même impossible de répondre à toutes les questions que vont se poser nos lecteurs. Notre propos n'est pas non plus d'écrire l'histoire de la science de l'information, des auteurs l'ont fort bien fait avant nous et leurs écrits ont d'ailleurs nourri notre réflexion, aussi nous ne faisons que mettre en lumière quelques aspects qui nous semblent importants. Notre nous rapprochons de la

démarche archéologique telle que l'entend Foucault c'est-à-dire une description qui « interroge le déjà dit » (Foucault, 1999 : 173)⁹.

⁹ FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1999 (1^{ère} éd. 1969)

Une discipline : la science de l'information

Lorsqu'on parle de science de l'information la première question que l'on pose généralement est : la science de l'information est-elle une discipline scientifique ? Bien souvent les disciplines scientifiques se distinguent par un vocabulaire spécifique, savant, distinct du discours profane. La science de l'information utilise des vocables simples, appartenant au langage ordinaire, et compréhensibles par tous tels, information, livre, document, bibliothèque, film, photographie, lecteur, etc. Existe-t-il un véritable vocabulaire scientifique ? Y a-t-il un vocabulaire théorique qui serait propre à la discipline ? Cette préoccupation n'est pas un fait unique et d'autres disciplines se sont aussi posé ces questions. À propos de l'anthropologie, Sperber (1996, : 28)¹⁰ écrit : « La question n'est pas tant de savoir si les anthropologues partagent un vocabulaire théorique, elle est de savoir s'ils en possèdent vraiment un ». Par analogie, ces propos s'appliquent assez bien à la science de l'information.

¹⁰ SPERBER, Dan. *La contagion des idées : théorie naturaliste de la culture*. Paris : O. Jacob, 1996

A. UNE DISCIPLINE : DES PARADIGMES ET DES CONCEPTS

Une discipline désigne une matière enseignée, une branche de la connaissance. C'est aussi « *une branche du savoir qui étudie une série de situations en ayant pris une perspective particulière, soutenue par des théories, des présuppositions, des réseaux scientifiques, des institutions, des contrôles sociaux, des appareils de mesure, des technologies, des publications, des diplômes universitaires, etc.* » (Fourez, Englebert-Lecomte, Maty, 1997 : 35)¹¹. Aller au cœur de la discipline c'est faire référence à ses paradigmes et à ses concepts, c'est un cadre de pensée dominant au sein d'une communauté scientifique et propre à une époque donnée (Matalon, 1996)¹². En science de l'information, nous avons parfois recours à des concepts nomades. Stengers désigne par ce terme les notions qui se retrouvent dans plusieurs disciplines, comme, par exemple, les notions de force, de système, etc. « *Dans chacune des disciplines où elle se loge, la notion change un peu de sens et est conceptualisée dans le contexte théorique et paradigmatique de cette discipline. On peut dire qu'elle fonctionne d'une discipline à l'autre comme une comparaison ou une métaphore* » (Fourez, Englebert-Lecomte, Maty, 1997 : 73)¹³.

On peut s'étonner en voyant que la science de l'information a été élevée au rang de « science » seulement quelques décennies après sa création. Prenant comme point de départ

¹¹ FOUREZ, Gérard, ENGLEBERT-LECOMTE, Véronique, MATY, Philippe. *Nos savoirs sur nos savoirs : un lexique d'épistémologie pour l'enseignement*. Bruxelles : De Boeck, 1997

¹² MATALON, Benjamin. *La construction de la science*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1996

¹³ FOUREZ, Gérard, ENGLEBERT-LECOMTE, Véronique, MATY, Philippe. *Nos savoirs sur nos savoirs... Op. cit.*

cette affirmation de Bourdieu (1976 : 99)¹⁴, « *la science n'a d'autre fondement que la croyance collective dans ses fondements que produit et suppose le fonctionnement même du champ scientifique* », la science de l'information vient alors s'intégrer dans la famille des sciences et spécifiquement des sciences humaines et sociales. Le critère de validité généralement retenu est celui de l'existence sociale d'une discipline reconnue comme science par la communauté de ceux qui la pratiquent, par les institutions académiques et par la société. Dans le cas de la science de l'information, les consensus théoriques et méthodologiques ne sont pas complètement stabilisés, ce qui fait généralement dire que la science de l'information est une science en constitution. On ne peut affirmer que la science de l'information possède des lois, tout au plus peut-on parler de modèles. La plupart des auteurs s'accordent pour dire qu'une science comprend l'étude systématique d'un champ particulier d'intérêt, avec le développement d'hypothèses ou de lois qui aident à expliquer les phénomènes qui sont observés. Il y a certaines caractéristiques sociologiques aussi, comme la volonté de publier les résultats des travaux avec suffisamment de détails pour valider le travail réalisé. Ainsi, les auteurs acceptent les critiques de leurs pairs (Merton 1973)¹⁵. Pour qu'il y ait science, il faut donc un objet et des méthodes scientifiques, des techniques, des services, etc. C'est un ensemble de phénomènes.

B. UN ESSAI DE DÉFINITION

Les définitions de la science de l'information permettent de donner une description et de délimiter des frontières aux sujets couverts par le champ, mais elles ne peuvent en donner une compréhension plus approfondie. « *Information science is*

¹⁴ BOURDIEU, Pierre. Le champ scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*. 1976, 2-3,

¹⁵ MERTON, R. K. *The sociology of science : theoretical and empirical investigation*. Chicago : University of Chicago Press, 1973

that discipline that investigates the properties and behavior of information, the forces that govern the flow and use of information, and the technique, both manual and mechanical, of processing information for optimal storage, retrieval and dissemination.» (Borko, 1968 : 3)¹⁶

C'est un champ de pratique professionnelle et de recherche scientifique traitant du problème de la communication des enregistrements du savoir parmi les humains, dans le contexte du besoin social, organisationnel et individuel pour l'usage de l'information. Les débats sur la définition de la discipline peuvent paraître stériles. La science de l'information, comme science, et comme savoir théorique professionnel, étant finalement définie par les problèmes qu'elle soulève et les méthodes utilisées pour les résoudre.

La science de l'information est un objet qui intéresse nombre d'auteurs, elle est l'objet de rencontres scientifiques et pourtant ne rassemble pas encore la communauté scientifique dans un même consensus mais se maintient dans une nébuleuse aux contours encore flous. « *Qui peut dire aujourd'hui où sont les frontières de notre discipline, et quels sont les points vifs ou les plus saillants des recherches en cours ?* » (Bougnoux, 2001 : 1)¹⁷.

Il est un consensus sur lequel la communauté des chercheurs s'entend, c'est la classification dans la catégorie sciences humaines et sociales (Metzger, 2002)¹⁸. Le flou relatif à propos de la dénomination de la discipline, que nous avons men-

¹⁶ BORKO, H. Information science : what is it ? *American Documentation*, January 1968, 19 (1), p. 3 - 5

¹⁷ BOUGNOUX, Daniel. Cartes pour un territoire. In *Emergences et continuité dans les recherches en information et communication : actes du XI^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication, UNESCO (Paris) du 10 au 13 janvier 2001*. Paris : SFSIC, 2001

¹⁸ METZGER, Jean-Paul. Les trois pôles de la science de l'information. . In Viviane Couzinet [et al.]. (Dir.). *Recherches récentes en sciences de l'information...* Paris : ADBS, 2002

tionné au préalable, atteste l'existence de conflits sous-jacents à propos des frontières qui séparent la science de l'information des disciplines traditionnelles. Il se traduit également dans les diverses conceptions concernant l'objet de la science de l'information.

C. L'OBJET DE LA SCIENCE DE L'INFORMATION

L'objet d'étude de la science de l'information est encore à l'heure actuelle matière à débat et loin d'être unanimement partagé au sein de la communauté scientifique. La même communauté est divisée entre plusieurs approches théoriques de l'univers informationnel et donc de l'objet même de la discipline. À cette instabilité correspond une certaine fragilité de ses fondements intellectuels. La science de l'information s'intéresse avant tout à l'élaboration sociale et au partage du savoir. Tout type de savoir étant concerné, qu'il s'agisse de savoir pratique, technique, scientifique, encyclopédique. Quant à l'élaboration et au partage, ils se réalisent dans des contextes sociaux et culturels divers que ce soit une communauté scientifique, professionnelle, culturelle, nationale, internationale ou une organisation humaine telle une entreprise, une université, etc. (Metzger, 2002)¹⁹. Pour Le Coadic (1994 : 31)²⁰, la science de l'information a pour objet « *l'étude des propriétés générales de l'information (nature, genèse, effets), c'est-à-dire plus précisément l'analyse des processus de construction, de communication et d'usage de l'information et la conception des produits et des systèmes qui permettent sa construction, sa communication, son stockage et son usage* ». C'est la vision défendue par Taylor, Goffman, Pranas Zunde qui la définissent comme une science empirique qui cherche à établir des principes généraux afin d'expliquer, de quantifier et de prédire des phénomènes. Selon l'acception nord-

¹⁹ METZGER, Jean-Paul. Les trois pôles de la science de l'information. *Op. cit.*

²⁰ LE COADIC, Yves-François. *La science de l'information*. Paris : Presses universitaires de France, 1994

américaine soutenue par Brookes ou Shera, la science de l'information a pour objet scientifique l'information à travers le message, sa forme, ses codes. Pour Saracevic ou Salton, l'objet est limité à un type d'information, l'information scientifique et technique. Fondin (2001 : 116)²¹ définit l'objet de la science de l'information comme « le système d'échange entre différents acteurs autour d'une recherche d'information dont on veut comprendre le fonctionnement et surtout le rôle qu'y joue chaque acteur, pour éventuellement intervenir dessus ». Déjà dans les années quatre-vingt, Varet la définit comme « une discipline rigoureuse » et, pour cet auteur, « *c'est en édifiant une science de l'information que nous saurons un jour ce qu'est l'information, pas avant...Car si l'objet était connu avant que d'être étudié, cela voudrait dire que nous n'avons aucun besoin d'en instaurer la connaissance* » (Varet,1987 : 82)²².

L'objet scientifique de la science de l'information nous paraît bien être la compréhension d'un processus d'échange, de partage qui relève de la préoccupation de la récupération de l'information (connaissance communiquée), quelle qu'elle soit (technique, culturelle, etc.), quel que soit son support (physique ou électronique), son cadre (individuel ou collectif), la raison (gratuit ou utilitaire) et dont les éléments essentiels sont en priorité les hommes, avant les techniques. La science de l'information s'intéresse à une activité humaine finalisée, elle est donc une discipline d'ordre communicationnel qui appartient bien aux sciences humaines et sociales.

²¹ FONDIN, Hubert. La science de l'information : posture épistémologique et spécificité disciplinaire. *Documentaliste – Sciences de l'information*, 2001, vol. 38, n° 2

²² VARET, Gilbert. *Pour une science de l'information comme discipline rigoureuse*, t.1 : profils épistémologiques du concept d'information. Paris : Les Belles Lettres, 1987

D. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SCIENCE DE L'INFORMATION

La science de l'information présente des caractéristiques générales qui marquent son évolution. On peut aussi les voir comme des problématiques que traite, ou en tout cas que devrait traiter, la science de l'information.

1. La science de l'information est de nature interdisciplinaire : cependant les relations entre les diverses disciplines sont changeantes et ne sont pas figées.
2. La science de l'information est inexorablement liée à la technologie de l'information. La technologie contribue grandement à l'évolution de la science de l'information tout comme à la société de l'information dans son ensemble.
3. La science de l'information est, avec d'autres champs, un acteur de l'évolution de la société de l'information. La science de l'information a une dimension sociale et humaine forte, au-dessus et au-delà de la technologie.

Selon Saracevic²³, la science de l'information est caractérisée par trois idées novatrices.

La première, dès 1950, c'est l' « information retrieval » expression généralement traduite par « recherche d'information » ou « repérage de l'information », provenant du processus de recherche d'information basé sur la logique formelle.

La seconde c'est le concept de « pertinence » qui oriente et associe le processus des besoins d'information des hommes.

La troisième c'est l'interaction permettant des échanges directs et des feedbacks entre les systèmes et les per-

²³ SARACEVIC, Tefko. Information science. *JASIS*, 1999, 50 (12), p.1051-1063

sonnes engagés dans les processus de recherche d'information.

Depuis, on considère qu'aucune idée novatrice n'a émergé sur l'information. Cependant, on peut aussi dire que le concept de « mapping » (ou cartographie) de la littérature, ou encore les travaux d'exploitation des index de citations, dès les années 60, constituent des idées fortes et originales.

Vickery et Vickery (1994)²⁴ et Saracevic (1992)²⁵ ont souligné que la science de l'information se structure en deux champs relativement autonomes, eux-mêmes composés de plusieurs sous-champs. White et McCain (1998)²⁶ ont établi une cartographie de la discipline montrant également deux courants de recherche distincts appelés « domain analysis » et « information retrieval domain ». Dans le premier courant de recherche (domain analysis) on trouve des travaux sur les enjeux comportementaux et les aspects épistémologiques de la science de l'information, alors que le second courant de recherche (retrieval domain) regroupe des travaux sur les aspects pratiques de la conception et du développement de systèmes. En outre, les auteurs montrent que les deux courants de recherche sont indépendants l'un de l'autre. Selon Buckland²⁷, la tradition européenne s'intéresse autant aux aspects techniques qu'aux êtres humains et la tradition nord-américaine est plutôt liée aux outils algorithmiques, logiques et mathématiques. En France, l'appartenance au domaine de l'information

²⁴ VICKERY, B.C., VICKERY, A. *Information science in theory and practice*. London : Bowker-Saur, 1994. (1st ed. 1987)

²⁵ SARACEVIC, T. Information science : origin, evolution and relations. In VAKKARI, P, CRONIN, B. *Conceptions of library and information science*. London : T. Graham, 1992. P. 5-27

²⁶ WHITE, Howard D., Mc CAIN, Katherine W. Visualizing a discipline : an author co-citation analysis of information science, 1972-1995. *Journal of the American Society for Information Science*, 1998, 49, 4, p. 327-355

²⁷ BUCKLAND, M. The landscape of Information Science : the American Society for Information Science at 62. *JASIS*, 1999, 50(11), p. 970-974

ou de la communication est toujours polémique, peut-être à cause du rapprochement de la science de l'information et de la communication dans une même section universitaire (Fondin, 2001)²⁸.

E. LE CHAMP DE LA DISCIPLINE ET DES RECHERCHES

L'autonomie du champ est un autre élément fondamental, mais dans le cas d'une science humaine en constitution, celle-ci ne peut être que faible. Autant l'élaboration conceptuelle que la légitimation doivent s'opérer en se tournant vers l'extérieur du champ disciplinaire, en direction d'autres sciences. Cela ne dévalorise en rien ce champ de savoir, l'une de ses forces consistant justement à savoir se tourner avec discernement vers les champs extérieurs.

Le terme de « information science » fut employé dès 1960 et remplaça progressivement le terme de « documentation ». Buckland et Liu²⁹ le définissent comme relevant à la fois de la sphère d'application spécialisée (bibliothèques, archives, techniques documentaires, etc.) et d'un univers de recherche qui ne semble pas si facile à circonscrire. « *Nos études sont tiraillées entre la monographie, voire la microscopie des phénomènes et une vision plus contextuelle et transversale ; entre l'instantané, ou la fascination pour la nouveauté technique, et la longue durée de l'histoire ; entre la description empirique et l'appel à des concepts et à des paradigmes, seuls capables de favoriser le dialogue étendu et transdisciplinaire que nous appelons de nos vœux* » (Bougnoux, 2001 : 1)³⁰.

²⁸ FONDIN, Hubert. La science de l'information : posture épistémologique et spécificité disciplinaire. *Op. cit.*

²⁹ BUCKLAND, Michael, LIU, Zimmimg. History of Information Science. *Annual Review of Information Science and Technology (ARIST)*.1995, vol. 30, p. 385-415

³⁰ BOUGNOUX, Daniel. Cartes pour un territoire. *Op. cit.*

L'un des événements fondateurs est la formalisation de la théorie de l'information de Shannon à la fin des années 40. Bien qu'élément essentiel dans la compréhension des phénomènes informationnels, il sera grandement critiqué pour la distorsion du terme information. Le Coadic parle d'approche canonique de l'information qui, outre le fait d'exister, donc de pouvoir être critiqué, sert de point de départ à nombre de chercheurs. En faisant remonter les origines de la science de l'information au travail des documentalistes, dans la première moitié du vingtième siècle, on met une forte emphase sur le texte comme forme de base de l'information. Aujourd'hui, il est admis que l'on doit considérer d'autres représentations de l'information, comme étant égales aux phrases verbales. Cet élargissement du contexte dans lequel les spécialistes de l'information placent leur travail est naturellement lié à l'extension d'activités. Ceci donne une autre raison de penser qu'il est probablement peu profitable d'essayer de tracer une frontière autour de la science de l'information : ses limites changent constamment.

a) Outils et méthodes

Le problème de la méthodologie en science de l'information est un domaine assez peu exploité. Du fait que le champ d'étude est vaste, la science de l'information embrasse différentes méthodologies. Quand on les examine, on voit qu'elles recouvrent quelques techniques aisément reconnaissables en sciences sociales.

L'appartenance aux sciences humaines et sociales incite à classer la science de l'information dans la catégorie « sciences molles » par opposition aux « sciences dures ». Or, la distinction n'est pas si évidente. « *La présence des sciences de l'information dans la base Pascal de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) jusqu'à la fin des années 1990 n'est pas non plus étrangère à la situation* »

(Couzinet, 2002 : 10)³¹. Dans quelle mesure peut-on dire qu'un sujet est considéré « hard » ou « soft » ? Hard signifierait quantitatif et rigoureux tandis que soft signifierait plutôt qualitatif et plus approximatif ? Pour un sujet comme la science de l'information, qui possède à la fois des aspects « durs » et des aspects « mous », ceci pose une question majeure et justifie peut-être le fait qu'il n'y ait pas de consensus autour d'un paradigme méthodologique standard ?

Sur une cartographie virtuelle de la discipline, certains pics sont fondés sur des méthodologies dures (analyses bibliométriques par exemple), et d'autres sur des méthodologies molles (études d'usagers par exemple). La science de l'information, et encore plus l'« information science » s'est appliquée depuis une dizaine d'années au moins, à tirer parti des possibilités d'améliorer les analyses quantitatives et qualitatives concernant les relations dynamiques qui unissent des collectifs d'objets au sein de diverses communautés et leurs modes de représentations graphiques (analyses des communautés, cartographies de recherches, etc.) dans un ensemble de recherches formalisées dans la scientométrie. Des évolutions sont aussi perceptibles du côté de l'ingénierie documentaire, renforcées par l'apparition des mémoires numériques portées par Internet. L'importance grandissante des méthodes d'analyse statistique et la nécessité de décrire les phénomènes d'émergence de formes stables et instables au cœur de corpus hétérogènes ont renforcé l'usage de modèles comme les graphes conceptuels par exemple. Les pratiques, les comportements et les usages se développent aussi en interaction directe avec l'environnement.

La science de l'information est presque invariablement vue comme appartenant à la catégorie « appliquée ». Ceci est vrai en termes de « pratique de recherche », mais soulève le rôle

³¹ COUZINET, Viviane. Convergences et dynamiques nationales... : In *Recherches récentes en sciences de l'information Op. cit.*

de la théorie dans la science de l'information. Dans les pays francophones, les domaines scientifiques et technologiques sont séparés et l'on retrouve cette séparation entre « recherche fondamentale » et « recherche appliquée ». Cette séparation se retrouve en science de l'information où la recherche est plus appliquée (c'est-à-dire visant à améliorer) que théorique (visant à comprendre), et que les chercheurs sont en fait plus ingénieurs que chercheurs (Fondin, 2001)³². On comprend aussi qu'il y a là sujet de tensions entre les chercheurs. « *On observe des oppositions, des rivalités, parfois exacerbées ... la communauté de ces chercheurs... est tiraillée, sinon écartelée, entre plusieurs tendances... et les chercheurs qui se réclament de l'une ou l'autre [de ces approches] d'entre elles inclinent à adopter les cadres théoriques et les méthodes des secteurs scientifiques qui leur paraissent proches et dont, souvent ils proviennent* » (Metzger (2002 : 20)³³).

F. L'ÉVOLUTION DE LA DISCIPLINE

Pour savoir où va la science de l'information, il est nécessaire de regarder son histoire pour déterminer les courants qui se dessinent. Depuis quelques années, bibliothécaires et documentalistes se penchent sur leur histoire (Histoire des bibliothèques, Histoire de la documentation, Histoire de l'information scientifique et technique etc.). La base scientifique de la discipline constitue un thème récurrent parmi les enseignants et les chercheurs. Bien que les problèmes relatifs à l'information et à son maniement aient toujours existé, la science de l'information est essentiellement une création de la seconde moitié du vingtième siècle. Le terme « information scientist » apparaît en 1953 et décrit un scientifique qui est un

³² FONDIN, Hubert. La science de l'information : posture épistémologique et spécificité disciplinaire. *Op. cit*

³³ METZGER, Jean-Paul. Les trois pôles de la science de l'information. *Op. cit.*

professionnel de l'information. En 1955, Farradane invente le terme « science de l'information » impliquant qu'il représente une discipline académique plutôt qu'une activité professionnelle (Shapiro, 1995)³⁴. Il semblerait qu'en décrivant ces deux nouveaux termes il veut distinguer clairement les activités des professionnels de l'information de ceux des bibliothécaires. L'« information scientist » est décrit comme étant proactif en ajoutant de la valeur à son travail en évaluant la littérature qu'il a cherché, ignorant le matériel de mauvaise qualité et attirant l'attention sur certaines références clés. Par comparaison, et encore aujourd'hui, le terme bibliothécaire a une image quelque peu négative. On trouve aussi dans l'histoire de la science de l'information un lien entre les dénominations « special librarians » et « information officers » (East, 1998).³⁵ Dans les pays francophones, on utilise le terme documentaliste pour information scientist.

Il semble qu'actuellement aucune nouvelle théorie émerge du champ de la science de l'information pour développer de nouvelles voies de pensée. Les programmes de recherche sont concentrés sur la construction de modèles pour le futur des bibliothèques et investiguent des nouvelles voies de création et d'accessibilité à des sources d'information en développant le concept de bibliothèque virtuelle ou « hybrid library ». Encore faut-il évoquer les liens entre bibliothéconomie et science de l'information et entre information et communication.

a) Bibliothéconomie et science de l'information

Les relations entre la bibliothéconomie et la science de l'information sont souvent ambiguës et floues. Dans ce débat récurrent, la science de l'information apparaît généralement comme une discipline à portée théorique beaucoup plus

³⁴ SHAPIRO, F.R. Coinage of the term information science. *JASIS*, 1995, 46, p. 384-385

³⁵ EAST, H. Towards the schism : Information officers at the Royal Society Scientific Information Conference, 1948. *JASIS*, 1998, 24, p. 271-275

grande que la bibliothéconomie ou la documentation, celles-ci étant perçues comme des domaines professionnels.

Dans le Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication³⁶, la bibliothéconomie est définie comme « l'ensemble des processus, règles, moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour offrir les meilleurs produits et/ou services, au moindre coût, en tenant compte des besoins des consommateurs (clients ou usagers du service de la bibliothèque) ». Ou encore pour Line (1998)³⁷, c'est « *un ensemble composite de connaissances, de compétences et de pratiques qui sont pour la plupart tout aussi utiles dans d'autres domaines professionnels.* »

Bibliothéconomie et science de l'information ont en partage le rôle social et l'utilisation effective des enregistrements sur tous supports, par les individus. Mais il y a aussi des différences significatives, essentiellement dans la manière d'aborder les problèmes. En bibliothéconomie, les problèmes soulevés sont avant tout pratiques. Le bibliothécaire cherche une solution pour résoudre son problème sans référer forcément à un modèle théorique. Les outils et méthodes utilisés relèvent avant tout de la technologie. Ces divergences conduisent à la conclusion que bibliothéconomie et science de l'information sont deux champs distincts dans des relations interdisciplinaires. Ce n'est pas une histoire de batailles, où l'une est moins bonne que l'autre, mais les oppositions se situent dans la sélection et/ou la définition des problèmes posés et les paradigmes de référence. Bibliothéconomie et science de l'information sont bien reliées mais dans des champs différents.

³⁶ LAMIZET, Bernard, SILEM, Ahmed (dir.). *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*. Paris : Ellipses, 1997

³⁷ LINE, Maurice B. Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n° 2, p. 44-48

Même si elle n'est pas « science » au sens strict, la bibliothéconomie peut nécessiter une démarche scientifique. Il faut un modèle théorique pour faire une observation et c'est en construisant ce modèle qu'elle prend une dimension scientifique. La bibliothéconomie se fonde sur la pratique et donc le débat opposant bibliothéconomie et science de l'information serait un faux débat, la science de l'information étant discipline et la bibliothéconomie pouvant, dans certains de ses aspects toucher au champ de cette discipline. « *Les sciences de l'information, les sciences humaines ou sociales, n'ont pas besoin de la bibliothéconomie pour poursuivre leur projet, alors que la bibliothéconomie a besoin de ces sciences, sans pouvoir s'identifier à elles* ». (Calenge, 1998 : 15)³⁸

La bibliothéconomie a placé la théorie et les principes de la discipline en dehors de la profession, à l'extérieur de la sphère d'influence des bibliothécaires eux-mêmes. Saby (1998)³⁹ soulève une problématique cruciale « *tout se passe comme si la conception de la bibliothéconomie qu'ont les responsables de la formation ne rejoignait pas celle qu'en ont les praticiens de terrain. Ce type d'interrogation dissimule à tout le moins le malaise des professionnels devant l'usage de ce corpus bibliothéconomique.* »

Si les relations de la science de l'information et de la bibliothéconomie sont floues, celles qui concernent la communication ne sont pas aussi limpides qu'il y paraît.

b) Information et communication

Pourquoi, par qui, dans quelles conditions rassembler dans un même ensemble les sciences de la communication et celles de l'information alors qu'elles appartiennent à deux mondes

³⁸ CALENGE, B. Peut-on définir la bibliothéconomie ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n° 2

³⁹ SABY, F. Faut-il refonder la bibliothéconomie ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n°2,

qui fonctionnent presque toujours ailleurs de façon séparée ?⁴⁰

Les protagonistes qui ont présidé à la naissance officielle de la discipline en 1972 ont hésité entre diverses appellations telles que « Sciences des représentations » ou encore « Sciences des significations ». Ceci montre que, même s'ils étaient attirés par une même réflexion théorique, ils ne poursuivaient pas les mêmes buts. Si certains avaient pour préoccupation l'institutionnalisation des formations et de la recherche, d'autres ont continué à fonctionner intellectuellement dans leur discipline d'origine. La terminologie retenue, tout en favorisant l'ouverture intellectuelle a aussi entretenue une certaine ambiguïté. L'association des sciences de l'information et celles de la communication (SIC) permet de servir les intérêts de divers groupes de spécialistes sans prendre une position définitive sur l'épistémologie du domaine⁴¹. Cette position explique peut-être que la structuration du domaine a mis quelques années à se faire et les spécificités des SIC ne s'imposent pas sans difficulté.

On peut définir l'objet de la science de la communication ainsi : « *La science de la communication cherche à comprendre la production, le traitement et les effets des symboles et des systèmes de signes par des théories analysables, contenant des généralisations légitimes permettant d'expliquer les phénomènes associés à la production, au traitement et aux effets* » (Chaffee et Berger, cités par Lazar, 1992 : 4)⁴². Un noyau dur des études en communication réside dans l'histoire

⁴⁰ BOURE, Robert. Quelle histoire pour les sciences de l'information et de la communication ? In. BOURE, Robert (Éd.). *Les origines des sciences de l'information et de la communication : regards croisés*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2002

⁴¹ BOURE, Robert. Présentation : le droit au passé. In BOURE, Robert (Éd.). *Les origines des sciences de l'information et de la communication*. Op. cit.

⁴² LAZAR, Judith. *La science de la communication*. Paris : Presses universitaires de France, 1992

des technologies du traitement et de la transmission des messages. Ce noyau déborde de l'histoire exclusivement en direction d'une médiologie qui va examiner l'outil de transmission ou le média sous toutes ses facettes et tous ses aspects (sémiologiques, pragmatiques, systémiques, imaginaires). Les études en communication s'intéressent aux usages, aux effets symboliques et, par la logique des médias, c'est l'interpersonnel et le social qui entrent en jeu. La communication est partout, elle est « *comme un gros nuage que les vents poussent et déchirent, et qui plane sur à peu près tous les savoirs* » (Bougnoux, 1998 : 11)⁴⁴.

Le couplage des deux disciplines n'a peut-être pas été toujours favorable à la science de l'information. On constate aujourd'hui en France, que les laboratoires et les équipes de recherche qui se revendiquent expressément des sciences de l'information sont moins nombreux que ceux qui se réclament des sciences de la communication et la communauté des sciences de l'information – documentation est moins nombreuse que celle des sciences de la communication⁴⁵.

⁴⁴ BOUGNOUX, Daniel. *Introduction aux sciences de la communication*. Op. cit.

⁴⁵ COUZINET, Viviane. Convergences et dynamiques nationales In *Recherches récentes en sciences de l'information*. Op. cit.

Un champ disciplinaire

La science de l'information constitue une interdiscipline que l'on dit parfois encore en voie de constitution. A-t-elle atteint sa maturité ou bien est-elle encore en gestation ? A-t-elle une unité ? Quelles sont les théories, les concepts partagés par la science de l'information ? La question est de savoir s'il existe en science de l'information un corps de connaissances qui mérite d'être conservé et transmis.

Pour de nombreux chercheurs francophones des SIC, cette interdiscipline ne se définit pas par un projet mais par un objet. Pour d'autres, au contraire, les SIC sont fondées sur l'interaction sujet / objet, les SIC se définissant par leur projet (hypothèse téléologique forte) (Le Moigne, 1995)⁴⁶. La question du périmètre de la discipline, comme celle de son noyau dur, constituent une problématique actuelle évoquée dans un ouvrage francophone ; « *Si l'on est aujourd'hui à peu près d'accord pour considérer que le « noyau dur » des SIC (abordé en termes de domaines et non de problématiques et de théories) est constitué par l'étude des médias et plus généra-*

⁴⁶ LE MOIGNE, Jean-Louis. *Les épistémologies constructivistes*. Paris : Presses universitaires de France, 1995

lement des techniques, des dispositifs et des « acteurs » de l'information et de la communication, force est de constater que d'autres domaines ont toujours été intégrés dans le périmètre, que d'autres objets ont été peu à peu construits par les chercheurs, tandis que d'autres questions ont été progressivement enseignées dans les filières « info-com ». En même temps, cette extension du périmètre a ouvert les SIC à d'autres disciplines, rendant encore plus complexe la question des frontières » (Boure, 2002 : 22)⁴⁷.

La définition de la discipline varie en fonction de la filiation cognitive des chercheurs, soit que ceux-ci se réclament de la science de l'information ou de la communication : « les sciences de l'information – documentation, apparaissent plus tournées vers l'ingénierie que vers la recherche » (Couzinet, 2002 : 11)⁴⁸. De là à dire que les chercheurs en information – documentation sont plutôt concernés par l'information documentaire et ceux de la communication par des phénomènes de société, il n'y a qu'un pas, que d'aucuns n'hésitent pas à franchir, mettant par-là en péril la légitimité de la science de l'information en la reléguant à sa dimension pragmatique.

A. SCIENCE DE L'INFORMATION INTERDISCIPLINAIRE ?

De par son objet, la science de l'information se range dans le système des sciences, dans le secteur des sciences sociales et humaines ; c'est une science sociale interdisciplinaire. (Le Coadic, 2002)⁴⁹. Le découpage en disciplines d'enseignement paraît procéder du découpage des sciences (sciences for-

⁴⁷ BOURE, Robert (Éd.). *Les origines des sciences de l'information et de la communication : regards croisés. Op. cit.*

⁴⁸ COUZINET, Viviane (Éd.) *Recherches récentes en sciences de l'information. Op. cit.*

⁴⁹ LE COADIC, Yves-François, FONDIN, Hubert. Pour une science de l'information. *Archimag*, 2002, déc./janv., n° 150, p. 26-29

melles, naturelles, sociales ou humaines) mais en réalité, rien n'autorise cette superposition. Si l'on procède ainsi on exclut une partie des enseignements universitaires.

La science de l'information met en jeu des savoirs d'origines diverses ce qui suggère l'idée d'interdisciplinarité ce qui constitue donc une problématique pour la science de l'information. Aujourd'hui, un chercheur doit regarder alternativement à l'intérieur de sa discipline, avec toujours le risque d'hyperspécialisation, et à l'extérieur vers les autres disciplines, avec le risque inverse d'éclectisme, en oubliant son objet d'étude. Comme le fait remarquer Morin (1999 : 13)⁵⁰, « *il ne suffit pas d'énoncer la nécessité de contextualiser et celle de relier les savoirs ; il faut encore envisager les méthodes, outils, opérateurs, concepts aptes à ces reliances* ». Dans l'optique transdisciplinaire, il faut examiner les dépendances épistémologiques entre les disciplines sans se contenter de repérer les savoirs nécessaires pour fabriquer une science. La question de l'interdisciplinarité est un débat qualifié de récurrent et d'envahissant, mais dont on peut difficilement faire l'économie car c'est une composante de la discipline. (Boure, 2002)⁵¹

Deux éléments ont introduit l'interdisciplinarité dans la science de l'information. Premièrement, et avant tout, les problèmes ne peuvent se résoudre par les approches et les constructions de n'importe quelle discipline – ainsi l'interdisciplinarité est prédéterminée comme dans de nombreux autres champs modernes. Deuxièmement, l'interdisciplinarité dans la science de l'information a été introduite et se poursuit aujourd'hui, par les différences même de formation initiale des chercheurs. Les différences d'origine des chercheurs sont nombreuses ;

⁵⁰ MORIN, Edgar [et al.]. *Relier les connaissances : le défi du XXI^e siècle*. Paris : Seuil, 1999

⁵¹ BOURE, Robert (Éd.). *Les origines des sciences de l'information et de la communication*. Op. cit.

elles donnent de la richesse au champ, mais c'est aussi ce qui complique la perception et la compréhension de la discipline pour les autres chercheurs la communication et ce qui complexifie l'enseignement du champ disciplinaire.

En France, les sciences de l'information et de la communication ont été constituées plutôt comme un champ ou un domaine de formation, que comme une discipline traditionnelle. « *La communication n'est pas un objet dont on pourrait dénombrer les contenus, on ne peut pas la circonscrire en un lieu, mais elle fait lien, et se tient dans l'inter des médias, des milieux ou des disciplines.* » (Bougnoux, 1993 : 13)⁵². Cette affirmation présente un danger et certains concepts, certaines théories des SIC, sont parfois galvaudés, utilisés de façon abusive, dépouillées de leur contenu initial et c'est pour cette raison que le bornage conceptuel est une nécessité. Par bornage, il faut entendre le repérage de lignes de force, de problématiques, de modèles, de recherches de paradigmes communs.

L'interdisciplinarité porte en elle sa propre limite, et on le constate par la réalité du partage (ou du manque de partage) des paradigmes par la communauté scientifique. Le fait que les SIC soient une interdiscipline encore jeune, peut augmenter les zones de doute et d'incertitude, mais les obstacles épistémologiques et les ruptures ne permettent-elles pas l'avancée dans la connaissance ?

B. DISCIPLINE THÉORIQUE ET/OU PRATIQUE ?

La science de l'information se heurte de plein fouet à cette question. La plupart des auteurs du domaine lui reconnaissent ce caractère dualiste, et pourtant, cet aspect n'est pas souvent abordé dans la littérature.

⁵² BOUGNOUX, Daniel. *Sciences de l'information et de la communication*. Paris : Larousse, 1993

Nous avons une discipline liée à un ensemble de pratiques, comme, dans les sciences de gestion (mais ce n'est pas le seul exemple). Existerait-elle sans les pratiques professionnelles ? Le « scientifique de l'information » (expression qui n'existe pas d'ailleurs) est-il un intellectuel qui réfléchit avec les instruments de sa pensée ou est-il un praticien ? Les savoirs de la discipline sont-ils ou ne sont-ils pas directement liés à la pratique ? Pour Meyriat, la réponse est claire : « *la documentation est une pratique et les fondements théoriques sur lesquels elle repose lui sont fournis par une discipline en cours de consolidation, récemment constituée sous le nom de science (au singulier) de l'information... Le documentaliste est un technicien et les techniques qu'il utilise dépendent, pour leur maintenance et leur renouvellement, des acquisitions d'une connaissance fondamentale.* » (Meyriat cité par Couzinet, 2001 : 396)⁵³.

Selon Fondin, toute technique serait associée à une science fondatrice, sur le plan théorique et conceptuel. Il y aurait d'abord une science, créée autour d'un objet, puis une technique qui s'appuie sur les apports de la science-mère pour justifier ses principes et ses propres règles (Fondin, 2002)⁵⁴. Par ailleurs, n'oublions pas que, parallèlement, l'observation des pratiques permet la théorisation et l'élaboration de modèles qui donnent ses fondements à une discipline. Il est bien évident que si les théories gouvernent les pratiques, les pratiques informent les théories.

La technique documentaire est associée, non pas à une science mais à plusieurs. On se trouve donc devant un double problème, celui de la relation entre une (des) science(s) et la

⁵³ MEYRIAT, Jean. Y a-t-il une place pour une théorie de la documentation ? In COUZINET, Viviane. *Jean Meyriat, théoricien et praticien de l'information-documentation*. Paris : ADBS, 2001. P. 393-402

⁵⁴ FONDIN, Hubert. La « science de l'information » et la documentation, ou les relations entre science et technique. *Documentaliste – Sciences de l'information*, 2002, vol. 39, n° 3, p. 122-129

technique documentaire et cela nous renvoie à la question de l'objet scientifique par rapport à la question de la fonction technique, donc à la question du rapport épistémè / techné. La technique s'acquiert au cours d'une formation dans laquelle l'objectif est d'acquérir une compétence professionnelle dans le but d'être efficace dans l'exercice d'un métier. Il faut donc définir ce qui relève de la technique et ce qui relève de la théorie : autrement dit de définir l'articulation entre « utiliser pour faire » et « comprendre ce qui est fait ». Le débat reste obscur parce que le contenu de la partie théorique n'est pas établi indiscutablement.

Pourquoi se pose t-on la question « discipline théorique vs pratique » pour la science de l'information ? On ne se la pose pas par exemple pour la chimie. Notre réponse tient à la question de l'interdisciplinarité perçue comme un affaiblissement et non comme un enrichissement, grâce à la diversité des provenances des chercheurs.

C'est une discipline à deux faces : une face théorique, celle des concepts, des paradigmes et une face pragmatique, celle de la technologie. Cette discipline se prête donc bien à l'enseignement pour peu que l'on sache tenir compte de cette donnée essentielle et ne pas accorder à la pratique une place prépondérante, au détriment de l'étude des concepts.

C. LA LÉGITIMITÉ DES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Pour enseigner une discipline il doit d'une part exister un corpus scientifique identifiable qui constitue la référence en termes de contenus, et d'autre part il faut donner à ces contenus la forme d'une discipline d'enseignement au prix d'une transformation de nature didactique avant tout.

L'éducation, en science de l'information, n'a pas toujours reçu l'attention qui lui revenait. Ceci peut expliquer en partie les difficultés du champ. Les modèles de formation diffèrent d'un pays à l'autre. L'approche basique des formations était

d'ajouter des cours, la plupart facultatifs, au curriculum existant, sans modification du cursus dans son ensemble et particulièrement du tronc commun. Le tronc commun est resté dans le curriculum traditionnel de la bibliothéconomie, et la science de l'information est devenue une spécialité de la bibliothéconomie. C'est le modèle de Shera qui a été suivi aux Etats-Unis et dans de nombreux pays. Sa force est qu'il connecte la formation à la pratique professionnelle mais sa faiblesse est un manque de cadre théorique.

L'enseignement a fondé sa légitimité sur les techniques pour former des professionnels efficaces dès la fin de leurs études. Pourtant, depuis une quinzaine d'années, on observe une modification des cursus de formation au profit d'un enseignement de la science de l'information, soit d'un moins pragmatique et d'un plus théorique. Ce courant se traduit par les changements de noms des écoles et l'introduction de « Information science » dans leur nom.

Si l'on se réfère aux programmes de formation anglo-saxons, on note un déclin des Library schools après les années 70 et l'émergence des Schools of libraries and information studies. L'introduction des *Information studies* est due principalement à trois facteurs. Premièrement, c'est l'information plutôt que le livre qui est au cœur des programmes de formation. Deuxièmement, les technologies de l'information ont considérablement influencé les fonctions de base des bibliothèques. Troisièmement, il existe un marché en extension pour les spécialistes de l'information – incluant ou non les bibliothèques – qui sont formés dans les *Schools of library and information science*.

Cette reconnaissance a été formalisée par l'American Library Association, qui a officiellement pris position en affirmant que les programmes pour la formation au métier de bibliothécaire,

sont les programmes en *Library and information studies*⁵⁵. Les curricula ont alors procédé à de nombreux aménagements des programmes notamment en intégrant de nombreux enseignements tenant compte des technologies de l'information (recherche documentaire automatisée, programmation...). On peut voir ces changements également dans le nom des écoles, qui à côté des *Schools of library science*, ont vu surgir les *School of Information Science and Policy*, *School of Library and Information Studies*, *School of Library and Information Science*.

⁵⁵ RUBIN, Richard. *Foundations of library and information science*. New-York : Neal-Achuman, 1998

Un enjeu : l'enseignement

Derrière l'interrogation du champ disciplinaire, il y a, outre le souci de reconnaissance, le souhait d'aboutir à la proposition de lignes directrices pour l'élaboration d'un corpus théorique de base pour l'enseignement de la science de l'information. Cela consiste à formaliser les connaissances nécessaires aux étudiants pour appréhender la substance même de la discipline. Lorsqu'il s'agit d'un enseignement à vocation professionnelle, il faut également formaliser les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession en prenant soin de ne pas se vouer au « tout » technique, mais de se concevoir en discipline universitaire. L'exercice est difficile, et si des enseignants s'y sont essayés,⁵⁶ il ne semble pas que l'on soit arrivé à un consensus sur les matières à enseigner.

⁵⁶ *Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information : comptes rendus du premier Colloque conjoint entre l'Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI) et l'Association for Library and Information Science Education (ALISE), Montréal, Canada, 25-26-27 mai 1988 / textes colligés par Réjean Savard = Bridging the gap between theory and practice* Montréal : Université de Montréal Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 1988

Notre but n'est pas de créer un plan d'études valable pour une école particulière et un temps donné, mais plutôt de contribuer à l'élaboration d'un référentiel théorique pour la science de l'information⁵⁷. Ce référentiel doit permettre ultérieurement de formaliser un plan d'études, dans la perspective d'une formation longue soit, de trois années au moins, avec un corpus de connaissances durables qui ne soit pas soumis à la variation des modes et des influences diverses. Cet enseignement initial doit permettre d'appuyer les enseignements pratiques sur un socle théorique solide.

A. UN ENSEIGNEMENT PARTICULIER

Une des caractéristiques des métiers de l'information documentaire est que l'ancienneté de leur pratique vaut en quelque sorte de légitimation. L'enseignement s'est fondé sur les connaissances indispensables à l'exercice du métier soit avant tout l'apprentissage de techniques et de règles. Les formations ont toujours procédé à des aménagements au fil du temps et des progrès technologiques, ou à des points de vue qui deviennent majeurs (marketing, informatique documentaire).

Nous constatons également que l'enseignement de la science de l'information manque d'outils de formation francophones face aux documents anglophones dans ce domaine. Cette lacune est criante au regard des évolutions constatées. D'une part, ces spécialités documentaires n'ont pas, ou encore trop peu, leurs propres outils pédagogiques. D'autre part, les nouvelles méthodes qui identifieront les nouveaux bibliothécaires ou les nouveaux documentalistes n'existent pas non plus en langue française. Par exemple, bien que l'on dispose de divers manuels de catalogage ou de recherche documentaire, il

⁵⁷ DESCHAMPS, Jacqueline. *Science de l'information-documentation : une discipline et son enseignement*. Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Jean-Moulin Lyon 3, 2004.

n'existe pas réellement de manuel de science de l'information en français, hormis peut-être l'ouvrage de Le Coadic *La science de l'information* (1994) ou encore celui de Benoît *Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication* (1995).

Les programmes de formation reposent sur une conception ancienne des métiers. Les aménagements qui ont été apportés ont consisté à introduire de nouvelles techniques, de nouveaux outils, de nouveaux modes de traitement sans véritablement remettre en question le cadre et la vision traditionnels fondés sur le papier, le lieu consacré au savoir et sur l'élite qui a les moyens intellectuels et financiers d'accéder au savoir. Il s'agit généralement de faire la même chose qu'avant avec de nouveaux moyens. Les technologies de l'information et de la communication bousculent la fonction et la formation documentaires en obligeant à les reconsidérer de façon radicalement nouvelle. Cela devrait nécessairement conduire à un moins « technique » et à un plus « théorique », à un moins « localisation – stock » et à un plus « objet - flux ». Le problème n'est plus celui de la maîtrise de techniques et d'outils désormais plus facile, mais celui de la transformation, de la recherche, du tri et de l'exploitation de l'information documentaire, matière première recherchée par tous. Il s'agit ensuite de transposer cela dans les programmes de formation.

Il est assez clair que les bibliothécaires ont aujourd'hui besoin d'un assemblage de connaissances et de savoir-faire empruntés à différents domaines, et appliqués à une activité particulière, mais la question est de savoir si ces connaissances et ces savoir-faire constituent à eux tous un corpus pouvant tenir lieu de discipline ?

On peut voir deux écoles de pensées dans la formation des bibliothécaires. Les premiers soutiennent les relations traditionnelles entre les programmes de formation et les bibliothèques et les seconds prêchent une nouvelle ère « tout électronique » en remplacement des bibliothèques.

B. LA FORMATION : UN ENJEU POUR LES PROFESSIONNELS

La formation est un élément essentiel pour l'avenir même de la profession et le rôle des enseignants est important pour l'avenir des jeunes professionnels. Les enseignants ont la tâche de transmettre les connaissances, les savoirs mais aussi de préparer les jeunes professionnels à aborder les mutations technologiques.

Les règles et les pratiques, d'exercice de la profession, basées sur des entités tangibles et rassurantes que sont les documents sur papier, doivent être revues et adaptées, puisque le document, au coeur du travail et des préoccupations des bibliothécaires, a été l'objet de véritables révolutions ces dernières années, surtout dans sa forme électronique. Les documents numériques s'affranchissent de l'obligation d'être imprimés pour être consultés, organisés, distribués, repérés ou archivés comme documents définitifs. Bon nombre de documents n'existent d'ailleurs que sous leur forme numérique. Le document se dématérialise pour devenir numérique mais un document mal rangé dans un classeur, dans un ordinateur surchargé ou sur un disque optique reste toujours introuvable.

Le travail du professionnel de la documentation comporte deux axes : trouver un mode de classement adéquat et accéder à toute information demandée par un utilisateur où que soit cette information. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'accéder, sans contrainte de lieu ni de temps, à la documentation numérique sur les réseaux de télécommunications. De cette façon, Internet change radicalement notre conception de la diffusion des documents où ce ne sont plus des objets physiques (livres, cédéroms, dossiers...) que l'on prête ou que l'on échange, mais plutôt des droits d'accès à un serveur de documents électroniques que l'on accorde. Accéder à des ouvrages numérisés sur l'inforoute conduit au concept de bibliothèque virtuelle, qui signifie beaucoup plus que la simple mise en réseau de postes pour l'interrogation de bases de données

bibliographiques. Le travail du professionnel de l'information documentaire est en transformation, et cela est on ne peut plus évident avec la révolution numérique du document. Les innovations technologiques bouleversent sa nature et le rendent immatériel, en transit sur un disque ou sur un réseau. L'information se différencie du support de sa matérialisation, ce qui permet de choisir le médium le plus approprié aux besoins de l'utilisateur : papier, cédérom, réseau... En devenant électronique, le document change du même coup ses modes de production, de traitement, de diffusion et de conservation, ce qui a un véritable impact sur le travail du professionnel.

Les problèmes techniques peuvent être résolus, restent les problèmes de contenus. « *Qui recherche l'information ? Qui produit et diffuse l'information ? Si les compétences informatiques sont absolument nécessaires pour mettre en marche ces fabuleuses machines à communiquer, il n'en reste pas moins les problèmes fondamentaux d'élaboration des contenus, du traitement de ces contenus, de leur diffusion, de leurs modes d'accès et de la formation des nouveaux utilisateurs.* » (Chartron, 1995 : 26)⁵⁸. Les compétences d'organisation des sources restent essentielles pour le professionnel de l'information. Les fonctions traditionnelles de la chaîne documentaire « papier » sont nécessaires sur le support électronique, à condition de les repenser en fonction de ce nouveau support. D'autres fonctions comme le recensement, l'évaluation des sources, les stratégies de recherche documentaire ou la formation des usagers sont à inscrire dans les programmes de formation initiale des professionnels de l'information.

On comprend facilement que dans cette situation, « *il est tout à fait légitime de se sentir menacé lorsque les conditions*

⁵⁸ CHARTRON, Ghyslaine. *Former aux nouvelles compétences pour la société de l'information. La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater / Internet...* Paris : ADBS, 1995. P. 24-29

d'exercice d'une discipline changent au point où les notions apprises servent peu, tandis que les domaines ignorés sont de plus en plus nombreux. » (Boudreau, 1995)⁵⁹

C. UN SAVOIR SPÉCIFIQUE AU SPÉCIALISTE DE L'INFORMATION

La science de l'information est une discipline liée à un ensemble cohérent de pratiques. La discipline se heurte de plus en plus à la question du rapport entre connaissance et compétence. Comment qualifier celui qui travaille en science de l'information, est-ce un intellectuel ou un praticien ingénieur ?

Le savoir du spécialiste de l'information se voit appliquer un cadre conceptuel, ce qui donne sens à son action. Les concepts du savoir de la science de l'information sont formés à partir d'idées générales relatives à l'organisation du savoir et la mise à disposition du savoir. Quand il s'agit de définir l'action bibliothéconomique nous sommes confrontés à la connaissance/ignorance, désordre/ordre, documents, etc., des termes chargés de sens philosophique qui oriente la conception de la tâche. Ce point est important car ce savoir repose sur des concepts, en partie partagés avec d'autres professionnels de l'information. Ils sont partagés par obligation du lieu et du sujet/action, c'est-à-dire l'usager, le destinataire. Cependant, le spécialiste de l'information a des positions spécifiques quand il s'agit de la pratique et de la manière d'aborder chaque concept dans le détail.

Les concepts qui fondent le champ de la profession sont utiles à repérer pour comprendre le sens de leur insertion dans la notion de service, et par-là même au savoir de la science de l'information. N'omettons pas une dimension cachée : l'investissement intellectuel utilisé tous les jours pour accom-

⁵⁹ BOUDREAU, Alban. Les processus de gestion de l'information administrative et les technologies de l'information à la CECM. *Archives*, 1995, vol. 27, n° 2, p. 25-38

plir le travail et guider une recherche. Les concepts constituant le cadre conceptuel de la profession fournissent une vision scientifique du savoir informationnel car ce dernier, ainsi constitué, s'appuie sur des sciences telles que psychologie, économie, etc. Une théorie des « systèmes ouverts » semble donc indiquée pour accueillir le cadre théorique du savoir en science de l'information, le renforcer et le compléter. Ces cadres conceptuels permettent à ce savoir de prendre vie, de mettre en évidence sa spécificité, d'être intégré dans la pratique et la formation. La science de l'information acquiert une ampleur en prenant racine sur une organisation du savoir basée sur une approche systémique des situations, si l'on accepte que le spécialiste de l'information signifie service à l'utilisateur.

Comme l'a dit Bachelard, le savoir se construit et se reconstruit. Il est questionnement continu des lois générales. Pour mettre en œuvre un savoir, quel qu'il soit, il faut toujours un élément déclencheur, une situation qui pose problème. Le savoir est la capacité à décoder au-delà de l'explicite, l'implicite de la demande de l'utilisateur. Il résulte de l'élaboration d'un diagnostic et dans l'action qui en découle. C'est un savoir holistique s'appuyant sur une démarche mentale systémique et cybernétique.

Peut-on dire qu'il s'agit d'un savoir tellement particulier que nulle autre profession ne peut prendre sa place ? Bien sûr, les transactions peuvent être faites par d'autres, alors qu'est-ce qui différencie le travail du spécialiste de l'information des autres professions de l'information ? Le spécialiste de l'information est avec l'utilisateur, en présence de l'utilisateur. Il n'y a pas d'opposition entre le savoir du spécialiste de l'information et celui du professeur, du point de vue disciplinaire, mais il y a un changement du niveau d'application et d'objectif. Le savoir informationnel prouve qu'il a une assise scientifique, une rigueur et qu'il n'est pas plus médiocre qu'un autre type de savoir.

On peut voir son évolution dans la littérature professionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des écrits de la profession dans les livres, les revues, les travaux des élèves. Toutes ces productions retracent le vécu quotidien et permettent la reconnaissance du savoir informationnel, son usage, sa valorisation. La culture est transmise d'une génération à l'autre sous forme de traditions, de préjugés et parallèlement, les gens doivent s'adapter à de nouvelles situations et ainsi de nouvelles habitudes se créent. La culture possède des éléments de stabilité et des éléments de changement. Le spécialiste de l'information doit les connaître pour vaincre les préjugés si cela s'avère nécessaire ou bien exploiter un comportement positif envers la profession si cela se présente, en l'occurrence faire reconnaître son savoir comme un savoir propre, indépendant.

Un programme de formation

Quel est le fondement des métiers de l'information – bibliothécaire, documentaliste, archiviste ? Quel est le fonds commun qui rassemble ces professions ?

C'est autour de l'information que s'organisent ces métiers. Un usager exprime un besoin d'information et le professionnel, quel que soit le terme qui le désigne, opère une médiation entre cet utilisateur et des sources d'information (catalogues, réseaux...). La terminologie, qui identifie le professionnel de l'information depuis des décennies, privilégie pourtant le document et non l'information. (Bernat, 1995)⁶⁰.

La légitimité professionnelle est fondée sur un certain corps de savoir. Ce corps consiste en la construction et la médiation d'une collection établie selon les besoins des utilisateurs, tels qu'ils ont été appréhendés par les professionnels. L'autorité professionnelle des bibliothécaires repose sur la possession du savoir spécifique qui leur permet de construire et de diffuser le fonds documentaire.

⁶⁰ BERNAT, Laurent. L'information – documentation : notre secteur d'activité. *Documentaliste – Sciences de l'information*, 1995, vol. 32, n° 6

« Si l'informatique et les nouvelles technologies constituent un des moteurs communs aux professions des archives, des bibliothèques et de la documentation, d'autres tendances animent ces professions autour de problématiques communes. Par exemple : la démarche qualité... Parmi les points communs entre tous les métiers, on trouve le repérage des sources documentaires (serveurs de base de données, agences d'abonnement, répertoires), la proposition de produits destinés à susciter des demandes et rentabiliser (même dans les archives, publication d'inventaires, possibilité de faire des réservations en ligne ...) la notion de services, d'être à l'écoute de son lectorat, public, utilisateurs ... ». Briot (1997 : 50)⁶¹

Si la science de l'information a pour rôle de fournir des modèles exploratoires, ses praticiens doivent être multidisciplinaires. Cela dit, ils doivent prendre en considération les disciplines qui théorisent sur l'utilisateur (psychologie, sociologie, anthropologie) et l'outil (informatique software design, l'architecture des bases de données) en plus des modèles générés à l'intérieur de la discipline. La nature multidisciplinaire de la science de l'information est représentée par les disciplines soft, qui caractérisent l'utilisateur, et les disciplines dures, qui donnent les outils. Ces disciplines donnent le squelette qui permettra à la science de l'information de prospérer dans les années à venir.

Dans un article de *JASIS* (Journal of the American Society for Information Science), les prévisions pour 2010 laissent entrevoir des courants susceptibles de se développer ?⁶² A ce moment-là, un ensemble d'activités centrales constituent le noyau (core) basées sur le stockage, la bibliothèque virtuelle,

⁶¹ BRIOT, Laurence. Documentaliste, archiviste, bibliothécaire : les problématiques communes. *Archimag*, 1997, déc./janv., n° 100, p. 50-51

⁶² SUMMERS, Ron. [et al.] Information Science in 2010 : a Loughborough University View, *JASIS*, 1999, vol. 50, n° 12, p. 1153-1162

la recherche de l'information, la communication et l'utilisation de l'information (knowledge management). Ces activités sont centrées sur les processus et les technologies. Ces activités et leurs applications sont complétées par des compétences en management et des compétences personnelles pour être efficace à communiquer, négocier, conseiller, éduquer, former.

La bibliothèque hybride joue un rôle important parce que les ressources sur papier ne sont pas entièrement remplacées et les professionnels doivent gérer les deux types de services. Les services d'information virtuels jouent également un rôle important. Si la bibliothèque virtuelle n'était qu'une numérisation de la bibliothèque traditionnelle, il n'y aurait pas tant d'articles qui essaient de répondre à la question qu'est-ce qu'une bibliothèque virtuelle ? (Waters, 1998)⁶³.

Le concept de bibliothèque virtuelle n'est pas définitivement établi. On envisage les aspects techniques (c'est-à-dire les formats des fichiers, rangement, infrastructure des réseaux) à travers l'économie (structures des prix, schémas des licences...) et le droit (copyright, propriété intellectuelle). Cependant, le rôle central de l'utilisateur reste à démontrer. Il y a le besoin de comprendre ce que l'utilisateur essaie d'accomplir. Du point de vue de l'utilisateur, les théories du comportement de la recherche d'information constituent un besoin décrit par Marchionini (1995)⁶⁴, comme un processus dans lequel les hommes s'engagent à dessein afin de changer leur état de savoir.

⁶³ WATERS, D.J. What are digital libraries ? *CLIR ISSUES*, 1998, 4,[en ligne]

⁶⁴ MARCHIONINI, Gary. *Information seeking in electronic environments*. Cambridge : Cambridge University Press, 1995

A. LE RÉFÉRENTIEL, UN OUTIL POUR L'ENSEIGNEMENT

En pédagogie, on s'accorde pour dire que le terme référentiel signifie « l'ensemble des éléments auxquels on se réfère, qui peut relever de plusieurs sources implicites ou explicites, institutionnelles ou individuelles » (Aubret, 1993)⁶⁵.

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans l'élaboration d'un référentiel.

- L'environnement ou « contexte général englobant » comme le nomme Roegiers⁶⁶ et que Figari appelle « contexte large ». C'est le cadre politique, socio-économique, qui affecte directement ou indirectement le fonctionnement de l'institution.
- Les besoins des acteurs qu'ils soient individuels ou collectifs, compris par Roegiers comme des représentations de l'écart existant entre une situation attendue et une situation actuelle.

- Le fonctionnement de l'institution et les écarts liés aux missions de l'institution, à son organisation, sa rentabilité, à l'évolution des métiers, aux changements culturels qui reflètent les enjeux de l'institution. On voit que « le premier travail d'analyse peut consister à se demander si la source des besoins se situe plutôt du côté du fonctionnement de l'institution ou des besoins exprimés par les acteurs ou encore si elle constitue un équilibre entre les deux sources » (Roegiers, 1997)⁶⁷.

⁶⁵ AUBRET, Jacques, GILBERT, Patrick, PIGEYRE, Frédérique. *Savoir et pouvoir : les compétences en question : discussions avec Maurice de Montmolin et Bruno Gentil*. Paris : PUF, 1993

⁶⁶ ROEGIERS, Xavier. *Analyser une action d'éducation ou de formation : analyser les programmes, les plans et les projets d'éducation ou de formation pour mieux les élaborer, les réaliser et les évaluer*. Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 1997

⁶⁷ ROEGIERS, Xavier. *Analyser une action d'éducation...Op. cit.* p. 74

- Le cadre normatif constitué de l'ensemble de l'appareil juridique : lois, règlements, autre norme législative, déontologique, auxquels est soumise l'institution. Les lois sont soit imposées par un pouvoir, soit s'imposent d'elles-mêmes par l'usage ou la culture par exemple. Parfois le cadre normatif constitue le déclencheur principal de l'action d'éducation par exemple, lorsque des dispositions légales imposent de revoir un curriculum de formation.

Cela signifie que l'élaboration d'un référentiel ne peut se faire sans tenir compte des contextes divers. Notre réflexion se voulant plus exploratoire qu'opérationnelle, il conviendrait, bien entendu, de prendre en compte les différents contextes spécifiques si nous voulions passer au mode opératoire.

B. LE CURRICULUM

La création et l'adaptation des plans d'études constituent une problématique récurrente pour les institutions de formation.

Qui écrit les plans d'études ? Qui y est habilité ? Qui s'autorise à formuler un projet novateur distant de la réalité (en avance parfois sur son temps diront certains) ? On peut avoir l'impression que l'adaptation d'un curriculum est une tâche sans fin. « *Seuls les enseignants qui se trouvent à la pointe d'une discipline en évolution rapide dans une école de haut niveau ... ont la liberté de définir leurs programmes. Dans tous les autres cas, le programme est écrit pour d'autres* » (Perret, Perrenoud, 1990 : 63)⁶⁸.

Le curriculum consiste en une liste de contenus de disciplines à acquérir, construit en tenant compte de la structure logique

⁶⁸ PERRET, Jean-François, PERRENOUD, Philippe. *Qui définit le curriculum, pour qui ? autour de la reformulation des programmes de l'école primaire en Suisse romande*. Fribourg : Delval, 1990

des connaissances à enseigner, des processus d'apprentissage et de l'évaluation des cours⁶⁹.

Les étudiants d'aujourd'hui sont des consommateurs avertis et s'attendent à avoir partiellement une influence sur le curriculum pour l'enseignement de la science de l'information. Ils pensent notamment que la technologie est à la mode et va leur permettre d'obtenir un travail mieux payé. Les étudiants attendent aussi des cours qui s'ajustent à leurs plans plutôt qu'à ceux de leurs enseignants. Finalement, le curriculum doit couvrir de nombreux domaines, du fait que les bibliothèques ont ajouté des tâches sans abandonner leurs anciennes tâches, tout en gérant l'explosion de l'information. Même les domaines traditionnels du catalogage et de la référence ont entrepris des transformations significatives.

Une critique, fréquemment faite à la formation en science de l'information, est que les étudiants apprennent des théories mais n'ont pas les compétences requises pour leur premier emploi. Il faut affirmer que l'objectif fondamental des études n'est pas de former les étudiants pour leur premier travail, mais de les préparer à leur carrière professionnelle. En plus des compétences, les étudiants doivent acquérir la capacité à intégrer de nouveaux savoirs et se socialiser aux valeurs de la profession tel que l'accès à l'information (open access), le service, l'objectivité et la liberté intellectuelle. La formation a changé le diplômé qui sait comment faire les choses mais ne sait pas pourquoi faire les choses parce que le courant « comment » est vite dépassé.

On ne peut de toute façon préparer les étudiants pour leur premier emploi, même si les programmes ont élevé leurs exigences. La pratique varie beaucoup d'un lieu à l'autre, et l'on ne peut former les étudiants au travail dans toutes les institutions. Ce que la formation fait, c'est de fournir un diplôme.

⁶⁹ MIALARET, Gaston. *Dictionnaire de l'éducation. Education et sciences de l'éducation*. Paris : PUF, 1979

mé qui a une bonne connaissance du modèle théorique du processus, pour apprendre rapidement les pratiques particulières d'une institution. La formation professionnelle implique nécessairement des connaissances théoriques et des connaissances pratiques, et opposer la théorie à la pratique est un faux débat. Les enseignants peuvent, par exemple, offrir des simulations en reproduisant des situations réelles dans un service d'information comme la référence, le catalogage, le développement de la collection ou la création d'un site Web, tandis que tout en identifiant le problème à résoudre, la théorie est sous-jacente à chaque action. L'utilisation des études de cas, quand la situation réelle n'est pas possible, est une autre méthode pour enseigner des matières comme le management de la bibliothèque ou la liberté intellectuelle.

Il y a aussi une certaine valeur dans la référence à la théorie pure. Il est nécessaire que les étudiants apprennent à évaluer les résultats des recherches dans la littérature et à conduire eux-mêmes des recherches pour répondre à des questions dans leur bibliothèque.

C. DU SAVOIR A L'ENSEIGNEMENT

Les filières professionnalisantes peuvent avoir une plus ou moins grande marge de manœuvre dans l'élaboration de leurs plans d'études. Les Instituts universitaires de technologie français ont une partie de programme imposé (partie élaborée par la Commission pédagogique nationale) et une partie adaptée en fonction de spécificités régionales. Contrairement aux Etats-Unis qui possèdent un organe d'accréditation des formations, dépendant de l'association nationale, il n'existe pas en Europe un tel organe, la Commission pédagogique nationale française relevant exclusivement de l'Éducation nationale.

C'est donc à un travail de transposition didactique que l'on doit se livrer pour élaborer un curriculum. Avant toute tâche d'enseignement, il est nécessaire de procéder à une mise à plat du savoir enseigné, à une dissection du corpus de connaissances pour repérer les concepts scientifiques, leur pou-

voir intégrateur et leurs relations... Tous les concepts ne sont pas logés à la même enseigne. Le concept de transposition didactique renvoie au passage du « savoir savant » au « savoir enseigné » donc forcément à la distance qui les sépare. « *C'est un outil qui permet de prendre du recul, d'interroger les évidences, d'éroder les idées simples, de se déprendre de la familiarité trompeuse de son objet d'étude. Bref, d'exercer sa vigilance épistémologique.* » Giordan (1994 : 237)⁷⁰. Le savoir enseigné doit apparaître conforme au savoir à enseigner. Il faut qu'il y ait transposition didactique parce que le fonctionnement didactique du savoir est autre que le fonctionnement savant, parce qu'il y a deux régimes du savoir, en interrelation, mais non superposables. (Chevallard, 1985)⁷¹ On peut se poser la question de savoir si l'objet d'enseignement est différent de l'objet de savoir auquel il répond ? Un objet de savoir devient objet d'enseignement à partir du moment où les agents du système d'enseignement le reconnaissent et l'insèrent dans les objets à enseigner.

A partir de là, les enseignants attendent que les étudiants sachent pour une notion spécifique en donner une définition, énoncer ses propriétés, l'utiliser dans un contexte particulier, etc. Parallèlement à la question des savoirs enseignables, il y a la question des compétences à acquérir pour faire d'un étudiant un professionnel.

D. LE PROFIL DE COMPÉTENCES

Une possibilité pour développer un plan de formation adapté aux besoins des spécialistes de l'information est de définir une compréhension commune des compétences nécessaires pour les professionnels œuvrant dans les milieux des biblio-

⁷⁰ GIORDAN, André, GIRAULT, Yves, CLEMENT, Pierre.(Dir.). *Conceptions et connaissances*. Berne : P. Lang, 1994

⁷¹ CHEVALLARD, Yves. *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*. Grenoble : La Pensée sauvage, 1985

thèques, des archives et de la documentation. Ces compétences font l'objet d'un profil commun et ce, pour les raisons suivantes :

- Par-delà les spécialités, les responsabilités et les tâches sont de plus en plus similaires et visent en fait les mêmes finalités ;
- Quel que soit le domaine d'expertise, tous ces professionnels assument un rôle de plus en plus critique afin d'assurer un accès rapide et efficace à l'information ;
- L'évolution de la technologie et les changements dans la façon dont l'information est créée et entreposée, affectent également tous les professionnels de l'information ;
- Enfin, tous ces professionnels travaillent avec les mêmes médias.

Le profil établi par l'Alliance des bibliothèques, des archives et de la gestion des documents (ALARM), et relaté par Gendron (1999),⁷² distingue deux types de champs de compétences : les champs de compétences professionnelles et les champs de compétences générales. Les compétences professionnelles sont celles qui permettent de :

- Créer et développer des services.
- Acquérir des ressources d'information.
- Organiser et décrire les ressources d'information.
- Diffuser l'information.

Les compétences générales sont celles qui montrent les capacités à :

⁷² GENDRON, Céline. Profil des compétences des spécialistes en gestion de ressources informationnelles : une analyse intégrée et intersectorielle des compétences requises dans le domaine des archives, de la bibliothéconomie et de la gestion documentaire. *Argus*, hiver 1999, vol. 28 n° 3, p. 11-19

- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles.
- Gérer les relations interpersonnelles.

Le profil de compétences peut être utilisé pour :

- Définir les compétences requises pour exercer dans un domaine d'expertise et pour déterminer la formation correspondante.
- Constituer un cadre de référence pour ceux qui conçoivent, dispensent ou financent des programmes de formation.
- Servir à l'auto-évaluation des individus.

On retrouve une démarche analogue dans les travaux de l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS) pour établir un *Référentiel des métiers-types des professionnels de l'information-documentation*⁷³.

E. LE PLAN D'ÉTUDES

Une difficulté particulière à la science de l'information provient de sa jeunesse, nous voulons dire par là de son accession récente au niveau scientifique. Elle est entrée dans une Université constituée depuis des siècles en Facultés distinctes. Elle s'est faufilée dans les zones de moindre résistance qui varient d'un centre universitaire à un autre. Ainsi, la science de l'information se trouve insérée dans la Faculté des Lettres dans telle université, alors que dans telle autre, elle relève de la Faculté des Sciences économiques et sociales. Voilà qui montre que la science de l'information n'est nulle part chez elle, à moins qu'elle ne soit partout chez elle. Partout, parce

⁷³ ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. *Référentiel des métiers-types des professionnels de l'information – documentation*. Paris : ADBS, 20001

que chaque Faculté a quelque chose à lui apporter, nulle part parce qu'aucune Faculté ne contient toutes les disciplines dont elle a besoin. Le danger qui menace l'enseignement de la science de l'information dans une université structurée en facultés fermées, c'est la dispersion.

La grande majorité des étudiants en science de l'information ne sont pas de futurs chercheurs, de futurs experts en science de l'information mais plutôt de futurs spécialistes de l'information. Paradoxe apparent dont il faut prendre conscience et tirer les conséquences. Il convient dès lors d'envisager deux cycles d'études en science de l'information, avec à la base un tronc commun. Il y a le cycle des futurs spécialistes de l'information à qui la formation théorique et pratique apprend à bien exercer un métier ; et il y a le cycle des futurs chercheurs dont la formation a les mêmes exigences que n'importe quel chercheur dans n'importe quelle faculté. Nous rencontrons les deux vocations essentielles de l'université, l'enseignement, la transmission du savoir acquis et constitué, et la recherche, la participation active à la construction des sciences, ce qui implique la formation, pour la relève, de jeunes chercheurs.

Les programmes conçus pour l'enseignement universitaire sont de trois sortes :

- Les cours de niveau « bachelor », pour prendre une désignation européenne, comprennent généralement des cours pendant trois années à temps plein.
- Les cours de niveau « master » durent une, voire deux années à temps plein.
- Le niveau doctoral de trois années de recherche.

A ces programmes, il faut ajouter les formations continues sous la forme de cours de un à quelques jours, voire plusieurs semaines. Il s'agit le plus souvent de séminaires, de conférences, workshops, et s'adressent avant tout aux professionnels désireux de se perfectionner.

Le noyau de cours du curriculum en science de l'information, est modelé par le corps de savoirs sur lequel s'appuient la pratique professionnelle et les compétences requises pour utiliser efficacement ces savoirs. Le corps de savoirs théoriques est enrichi de savoirs pratiques.

Quelques concepts sont spécifiques tels : le besoin d'information, la classification, le repérage de l'information (information retrieval), la précision, le comportement de recherche d'information. D'autres théories sont empruntées à des disciplines connexes comme la psychologie, la communication, les sciences cognitives, l'informatique, la sociologie, l'éducation, la philosophie, la gestion. La philosophie de la science de l'information et son histoire montrent sa nature interdisciplinaire (Saracevic, 1992)⁷⁴.

Le champ de la pratique est divers avec un large éventail de métiers. Derrière ces métiers, il y a un ensemble de fonctions définies par Browne (1986)⁷⁵ comme l'identification, le repérage ou l'évaluation, l'analyse ou la synthèse de l'information. Selon les courants, les curriculums ont mis l'accent sur les systèmes d'information (Forgionne, 1991)⁷⁶, sur la recherche de l'information (Schlessinger *et al.*, 1991)⁷⁷ ou sur l'usage de l'information (Browne, 1986, Kirk, 1993, cités par Parker,

⁷⁴ SARACEVIC, T. Information science : origin, evolution and relations. In VAK-KARI, P. and CRONIN, B. (Ed.). *Conceptions of library and Information Science : historical, Empirical and Theoretical Perspectives*. London : Taylor Graham, 1992

⁷⁵ BROWNE, M. Disciplinary study and information science : a foundation for the education of information professionals. *Education for Information*, 1986, vol. 4, p. 305-318

⁷⁶ FORGIONNE, G. Providing complete and integrated information science education. *Information Processing and Management*, 1991, vol. 27, p. 575-590

⁷⁷ SCHLESSINGER, B.S., SCHLESSINGER, J.H., KARP, R.S. Information science / library science education programs in the 1990s : a not-so-modest proposal. *Library and Management*, 1991, vol. 5, p. 16-19

2003)⁷⁸. Le travail pratique (le stage) est un trait caractéristique du curriculum ; il a des buts différents selon les objectifs visés. Cela peut être une introduction à la pratique professionnelle, une illustration de principes théoriques, une opportunité pour la poursuite de la carrière professionnelle (Yerbury, Kirk, 1991)⁷⁹.

L'enseignement fait grandement appel aux professionnels comme enseignants, comme un moyen de s'assurer que les cours sont pertinents pour la pratique. C'est ainsi que les groupes responsables du curriculum comprennent généralement des enseignants et des professionnels. En tant qu'enseignants, les professionnels peuvent avoir des rôles de chargés de cours, conférenciers ou encore peuvent être les tuteurs des étudiants pendant les stages.

Un nombre d'associations professionnelles agissent comme organes d'accréditation reconnaissant les qualifications appropriées pour l'admission dans les associations. Parmi les plus grands organes d'accréditation, on peut citer l'Institute of Information Scientists, l'American Society for Information Science ou encore l'Association for Library and Information Science Education. En matière d'éducation, l'UNESCO propose des curricula, essentiellement à l'intention des pays en développement (Large, 1991)⁸⁰.

⁷⁸ PARKER, Nicola, KIRK, Joyce. Information science education. In FEATHER, John, STURGES, Paul. *International Encyclopedia of Information and library science*. 2nd ed. London : Routledge, 2003. P. 297 - 300

BROWNE, M. Disciplinary study in information science. *Op. cit.*

KIRK, J. Information and information practice : implications for the education of information professionals in BONZI, S. (Ed). *ASIS 93 : Proceedings of the 56th ASIS Annual Meeting*. American Society for Information Science, 1993

⁷⁹ YERBURY, H, KIRK, H. Career planning in information science education, in ROWLEY, J. (Ed). *Information 90*. London : Aslib, 1991

⁸⁰ LARGE, A. Curriculum development : some reflections on UNESCO's role. *Journal of education for Library and Information Science*, 1991, vol. 32, p. 77-83

F. LE CORE CURRICULUM

Pour exister, une profession doit posséder un corps central de connaissances et de techniques, qui la distingue des autres. L'identification d'un corps central de connaissances à enseigner, c'est-à-dire d'un « core curriculum », a été motivée au départ par la volonté de se voir reconnaître le statut professionnel. La problématique du core curriculum est un thème intensément débattu dans la littérature professionnelle anglo-saxonne en proposant des opinions, des points de vue, parfois des controverses. Les professionnels français se définissent, pour une grande partie d'entre eux, par rapport à des statuts particuliers de la fonction publique, et l'intérêt que peut représenter une profession organisée, dans le sens où l'entendent les anglo-saxons n'est pas perçue avec la même acuité⁸¹.

Il est difficile d'être précis sur ce qu'est exactement le corpus théorique commun à l'enseignement de la science de l'information. Le corpus peut varier d'un programme à un autre. Décrit par Shera (1972)⁸² le core curriculum est « the search for a unified theory of librarianship implies a professional philosophy which is expressed in the curriculum as a basic course structure required of all students ». L'impact grandissant de la science de l'information sur les programmes traditionnels de bibliothéconomie et la transformation des écoles, en abandonnant souvent le mot « bibliothèque » dans leur nom, rend encore plus difficile l'établissement du core curriculum.

Si l'on ne veut pas que l'enseignement consiste uniquement en l'apprentissage de techniques, il est nécessaire d'insister

⁸¹ CORDONIER, Jacques. *Le tronc commun dans la formation des spécialistes de l'information documentaire : étude préalable*. DEA option sciences de l'information, EHESS, Paris, 1985

⁸² SHERA, Jesse H. *The foundations of education for librarianship*. New-York : Becker and Hayes, 1972

sur des principes de base dans un tronc commun. Dès 1976, l'IFLA érigeait ce principe en norme : « *Principles and concepts should be emphasized, over routines and techniques... however, such techniques should be taught as applications of principles, rather than as ends in themselves.* ».⁸³ Le débat consistant à savoir si la formation doit mettre l'accent sur les aspects théoriques oppose depuis toujours les professionnels de l'information documentaire aux formateurs. Les premiers insistent pour que la formation prépare des professionnels immédiatement opérationnels, les seconds insistent pour que le futur professionnel soit préparé à s'adapter à la plupart des activités du champ documentaire.

La plupart des programmes de formation sont composés de deux grandes catégories. Une partie du curriculum comporte les matières d'enseignement représentant le corps scientifique spécifique sur lequel se base l'acte professionnel. L'autre partie du curriculum, plus pratique, vise à rendre le futur professionnel maître du modèle professionnel, à lui donner les compétences humaines et techniques qui vont lui permettre d'exercer le métier. On peut viser la maîtrise intellectuelle des modèles professionnels, sans intégration de l'aspect pratique ou bien considérer l'apprentissage de l'acte professionnel indissociable de la compréhension des modèles théoriques qui le sous-tendent, en intégrant les deux aspects de la formation (théorie et pratique) notamment par des stages.

A l'heure actuelle, les cursus généralistes semblent s'orienter non vers les techniques de traitement de l'information qui passent de plus en plus du côté des formations spécialisées, variant en fonction des médias, des usages et des publics, mais vers la gestion de l'information au sens large : politique d'acquisition, connaissance des publics, évaluation des collec-

⁸³ INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS. Standards for library schools 1976, In TAYLOR L. J. (Ed). *A librarian's handbook*. London : Library Association, 1980, vol. 2, p. 713-715

tions, valorisation et promotion, définition des services et des produits répondant à la demande. Ainsi est en train de se développer une bibliothéconomie qui considère la bibliothèque ou le centre de documentation non plus comme une collection de documents mais comme un service. Les spécialisations se multiplient, et cette explosion ne touche pas que l'information scientifique et technique ; la lutte contre l'illettrisme, la littérature pour enfants, l'accès des personnes handicapées à la lecture, etc. sont devenus des spécialités à part entière.

Par ailleurs, on constate aujourd'hui que la nature des bases théoriques constituant le tronc commun de la formation ne fait pas l'objet d'un consensus, et si l'on peut s'accorder sur une nécessité de changement on ne parvient pas vraiment à définir la forme qu'il devrait prendre. Pourtant l'Association of Library and Information Science Education (ALISE) continue le débat sur le tronc commun et l'avenir des études en science de l'information.

Trois évolutions récentes nous semblent devoir être prises en compte dans les cursus proposés aux étudiants :

- Le traitement de l'information et la gestion électroniques de documents sont aujourd'hui arrivés à un point de convergence tels que leurs outils et leurs techniques de manipulation s'interchangent (par exemple, les nouveaux modes de programmation : logique ou orientée objet, le concept de navigation par lien dans les applications hypermedia, etc.).
- Dans le même ordre d'idées, la gestion de bases de connaissance, les systèmes experts et logiciels documentaires font appel à des modes similaires de modélisation et de traitement des données.
- Le langage naturel apporte sa pierre à l'édifice non seulement pour répondre à la demande d'une finesse accrue dans l'analyse de contenu des sources d'information (indexation automatique) mais aussi comme langage de

communication entre l'homme et la machine (interfaces coopératives, système « texte libre »).

La représentation des connaissances et l'ingénierie linguistique s'inscrivent de plus en plus au rang des compétences requises de « l'informatologue ». D'une part, au vu des possibilités informatiques actuelles, l'exigence de qualité sur l'analyse et la représentation du contenu s'est accrue considérablement; le professionnel doit disposer d'outils rigoureux et pertinents – donc linguistiques - pour leur traitement. D'autre part, la conception des systèmes documentaires recourt de plus en plus au langage naturel, en vue d'améliorer leur convivialité mais surtout, pour automatiser le traitement analytique des documents (indexation, condensation...) en vue de la normalisation de leur contenu (Jacqmin, 1994)⁸⁴.

G. UNE BASE THÉORIQUE POSSIBLE

La réorganisation d'un programme de formation ne se fait pas sans essayer de repenser le corpus théorique qui sous-tend le programme. On peut construire ce corpus en pensant en termes de finalité aux études : que vont faire les diplômés une fois leur diplôme en poche ?

On peut aussi construire le corpus en s'attachant plutôt à la philosophie de la discipline et de la profession.

C'est cette seconde voie que nous privilégions. Nous pensons que pour remplir avec compétence la mission qui lui incombe, au sein de la société de l'information, pour faire évoluer à la fois sa profession ainsi que la discipline qui la sous-tend, le spécialiste de l'information doit posséder une solide formation professionnelle initiale, de calibre universitaire, le conduisant à

⁸⁴ JACQMIN, Laurence. Enseigner l'interdisciplinarité. Outils informatiques, gestion électronique de documents, traitement automatique de la langue. In *Former à l'information pour maîtriser les mutations. : 6^e journée d'études de l'AIESI*. Paris : AUPELF, 1994

maîtriser les tâches professionnelles mais aussi à prendre conscience des répercussions sociales de ses actes. C'est à ce prix qu'il peut faire évoluer sa pratique et sa discipline.

a) Les trois pôles du curriculum

La science de l'information est un champ de recherche en plein développement dans lequel nous voyons se dégager trois pôles. Reprenant l'organisation de la science de l'information telle que proposée par Metzger (2002 : 21)⁸⁵, nous proposons une organisation des savoirs théoriques autour des trois pôles suivants :

- Le pôle des « objets porteurs de savoirs ».
- Le pôle des « pratiques humaines et sociales en matière d'élaboration, de partage du savoir, d'accès à l'information ».
- Le pôle de « la formalisation et du calcul lié à la technologie numérique ».

Nous suggérons de nommer ces trois piliers sur lesquels repose l'enseignement théorique en science de l'information :

L'objet, le service, l'outil.

Nous postulons que pour le spécialiste du traitement de l'information, c'est-à-dire de la connaissance communiquée, le socle de connaissances théoriques de base repose sur ces trois axes.

L'objet, c'est le savoir enregistré, celui qui est manipulé, traité, organisé, c'est l'information dans sa capacité à fournir une valeur ajoutée mais c'est également le document, support de l'information avec toutes les difficultés épistémologiques que l'on connaît. L'objet a un caractère matériel et donc une matérialité qui n'est pas seulement substance mais un statut, des

⁸⁵ METZGER, Jean-Paul. Les trois pôles de la science de l'information. *Op. cit.*

règles de transcription, des possibilités d'usage ou de réutilisation. « Le régime de matérialité auxquels obéissent nécessairement [ces objets] est de l'ordre de l'institution plus que de la localisation spatio-temporelle » (Foucault, 1969)⁸⁶. Il faut alors considérer l'objet non pas uniquement dans son entité propre mais dans l'ensemble dont il participe, ensemble qui se développe, croît ou disparaît, par la volonté humaine et sociale. « *C'est donc cette formation d'objets matériels, tout autant que chaque objet considéré isolément, qui doit être soumis à la description. Et nous pouvons, nous devons ne pas considérer cette formation matérielle comme le résultat ou la trace d'autre chose, mais comme un domaine pratique qui est autonome, bien que dépendant, et que nous pouvons décrire à son propre niveau, bien qu'il faille l'articuler sur autre chose que lui.* » (Metzger, 2002 : 27)⁸⁷. La bibliothéconomie nous fournit des outils et des normes de description, fort utiles, et si elle constitue une étape peut-être indispensable, elle est insuffisante pour aborder le pôle « objet » dans une réflexion épistémologique sur la diversité des formes et l'organisation du savoir. Puisqu'il s'agit de savoir et que l'essentiel du savoir est enregistré sous une forme langagière, écrite et orale, nous aurons tout naturellement recours aux sciences du langage, à la sémiotique, à l'analyse du discours, sans oublier la terminologie. L'organisation du savoir étant l'une des missions fondamentales du spécialiste de l'information, la catégorisation et la taxinomie constituent des domaines de base de l'enseignement en science de l'information.

L'objet ou le savoir enregistré, et donc, son élaboration et son partage, relèvent de l'activité humaine et la science de l'information doit comprendre et décrire les pratiques et les usages de ce savoir en les inscrivant dans des contextes sociaux, culturels et organisationnels déterminés.

⁸⁶ FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Op. cit

⁸⁷ METZGER, Jean-Paul. Les trois pôles de la science de l'information. Op. cit.

Le pôle « service » représente l'aspect humain, la nécessaire présence d'un interlocuteur, l'utilisateur. Le service d'information ne peut se concevoir sans l'utilisateur, il n'est viable que par ses utilisateurs et acquiert son utilité par les usagers de l'information disponible dans le service. Que le service d'information soit un service de conservation comme une bibliothèque, ou un dépôt d'archives, ou un service de transit de l'information comme un centre de documentation, l'utilisateur est le point focal vers lequel s'orientent toutes les activités. L'utilisateur, acteur social, économique, politique nous entraîne dans une nébuleuse où se mêlent aspects sociaux, cognitifs, économiques, culturels, juridiques en bref ce qui relève des sciences humaines et sociales.

Le service d'information documentaire est l'une de ces activités sociales caractérisée par la notion de relation ou de prestation de service. Cette notion se retrouve dans les discours produits en économie et en gestion. « La relation de service peut être définie, en première approche, comme une interaction entre un prestataire et un bénéficiaire, satisfaisant certains besoins du bénéficiaire par le biais d'une prestation de service » (Demailly, 1998)⁸⁸. Le service nous conduit au domaine socio-économique car, « *l'élaboration sociale et le partage du savoir, comme toute activité sociale, sont déterminées par des logiques socio-économiques, sont régies par des lois [celle de l'offre et de la demande, par exemple, mais aussi des lois plus spécifiques]. Il s'agit d'explicitier ces logiques, de mettre au jour ces lois immuables.* » (Metzger, 2002 : 24)⁸⁹.

L'outil c'est la technologie dans sa philosophie plus que dans son aspect instrumental. Une part importante du savoir enregistré est de plus en plus liée à la technologie numérique.

⁸⁸ DEMAILLY, Lise. Les métiers relationnels de service public : approche gestionnaire, approche politique. Lien social et politiques - RIAC, 40, automne 1998, p. 17-24

⁸⁹ METZGER, Jean-Paul. Les trois pôles de la science de l'information. *Op. cit.*

Cette technologie conduit à l'apparition de nouveaux modes d'organisation du savoir mais aussi à de nouveaux modes de dialogues ou d'échanges, le partage du savoir s'appuyant alors sur des outils numériques. Pour réfléchir à ces nouveaux partages que permet la technologie, le spécialiste de l'information doit à la fois pouvoir analyser et exploiter le savoir enregistré et il est de plus en plus fréquent d'avoir recours aux méthodes statistiques et graphiques.

Penser l'outil revient en premier lieu à penser l'informatique. Le discours sur les technologies de l'information et de la communication est omniprésent dans la science de l'information parce que nous vivons un quotidien privé et professionnel de plus en plus informatisé et numérisé. L'image que nous avons de l'informatique est la plupart du temps instrumentalisée, c'est un outil qu'il faut maîtriser et dont on ne pourrait plus se passer. L'informatique apparaît parfois comme la réponse à de nombreux problèmes sans bien réaliser que le travail humain à effectuer, en amont, n'est pas négligeable. Mais l'informatique est une technologie intellectuelle. « *En tant que technologie intellectuelle, il faut la replacer dans l'ensemble des outils qui nous permettent de penser/classer... Par technologie intellectuelle, on peut comprendre un outil régulé de gestion du nombre [de la complexité] par la traduction de l'événement en document grâce à la conversion des dimensions* » (Robert, 1999 : 271)⁹⁰. L'informatique est une technologie intellectuelle parmi d'autres, avec ses spécificités et ses limites, mais qui ne se substitue pas aux autres technologies intellectuelles.

Ces trois axes constituent un ancrage théorique sur lequel peut s'appuyer l'enseignement de la science de l'information.

⁹⁰ ROBERT, Pascal. Penser l'informatique, un effort indispensable pour les SIC. In BOUGNOUX, Daniel. *Emergences et continuité dans les recherches en information et communication : actes du XIIème Congrès SFSIC*. Paris : SFSIC, 2001

Tableau 1 : Les notions qui constituent la base théorique de l'enseignement de la science de l'information

L'objet	Le service	L'outil
Epistémologie et constitution des savoirs	La relation de service et la médiation documentaire	Informatique historique et impact sociétal
Les formes du savoir enregistré	Communication	Méthodes quantitatives
L'organisation du savoir	Pratiques et usages	Méthodes qualitatives
Taxinomie et classification	Economie des services	Technologie numérique
Sciences du langage	Droit d'auteur	
Sémiotique	Droit de la propriété intellectuelle	
	Marketing des services	

C'est à partir de ces enseignements qui constituent le « core curriculum » que l'on peut construire un programme de formation.

Nous avons bien conscience d'avoir tout juste débroussaillé le chemin et posé des jalons. Toute problématique étant liée à un contexte socio-historique particulier, nous sommes forcément influencés par notre époque, les courants de pensée et ses multiples contingences. La prochaine étape consiste donc à donner corps à ce « squelette » de programme, à déterminer les notions et concepts à enseigner, et si possible à élaborer un manuel sur lequel les enseignants pourront s'appuyer pour enseigner. Il convient de proposer notre démarche à la réflexion de la communauté des enseignants – chercheurs, car si la première étape du travail pouvait être du ressort d'une personne, une tâche d'une telle importance relève de la communauté scientifique.



La science de l'information, discipline d'avenir

La science de l'information ne se définit pas uniquement par son objet mais aussi par l'éclairage auquel elle soumet cet objet et les modèles explicatifs qu'elle lui applique. Elle tire ses méthodes d'investigation de tout le répertoire que lui offre les sciences de l'homme et de la société, elle est donc bien interdisciplinaire et s'enrichit de tous ces apports.

Seule la science de l'information place l'information au cœur de ses paradigmes. Il lui revient la légitimité d'expliquer la nature de l'information, ses conditions de production, en fait de l'étudier théoriquement.

La science de l'information emprunte ses méthodes à des disciplines plus anciennes et plus assises, mais elle n'en est pas moins légitime. Les emprunts qu'elle fait aux autres sciences contribuent à renforcer son caractère scientifique. La science de l'information est une discipline à part entière, tributaire d'autres sciences dans ses méthodes, mais qui a son rôle à jouer dans la compréhension des phénomènes informationnels du monde actuel.

L'approche interdisciplinaire de la science de l'information a peu à peu conquis sa légitimité en affirmant et en confortant un double positionnement : épistémologique - qui lui confère un statut authentiquement scientifique et lui permet de développer un arsenal conceptuel pour « penser l'information » ; pratique – qui, par une meilleure connaissance des rapports à la technique, lui permet de mettre les acquis à la disposition de ceux qui sont confrontés aux attentes sociales. L'interrogation de la légitimité scientifique des connaissances traduit une volonté d'accéder à un certain niveau, à un état de certitude, en particulier lorsqu'il s'agit d'une connaissance enseignée. La légitimité scientifique de la science de l'information renvoie à la notion d'interdisciplinarité. Certains scientifiques contestent ce type de démarche scientifique ; on peut même parler de suspicion de la part de certaines communautés. Pour de nombreux chercheurs, cela ne pose pas question ; chacun apporte sa contribution, modeste ou importante mais les synthèses ne sont pas toujours opérées. Pour d'autres encore, comme Morin⁹¹, l'interdisciplinarité constitue une manière de combler les manques d'une pensée scientifique « mutilée par la spécialisation ».

Cependant de nombreuses interrogations abordées restent sans réponse ou sans réponse certaines. Il faut avoir à l'esprit que les frontières des disciplines évoluent, que les champs des savoirs savants se remodelent par suite de l'apparition de nouveaux problèmes. C'est bien le cas de la science de l'information. N'est-ce pas la nature complexe des phénomènes humains, objet d'étude de la science de l'information, qui induit l'incertitude ?

Le questionnement autour de la dénomination, l'identité épistémologique, les objets d'enseignement, les méthodes de recherche et leur spécificité semble toujours aussi stimulant

⁹¹ MORIN, Edgar. *Sur l'interdisciplinarité, carrefour des sciences : actes du Colloque du Comité National de la Recherche Scientifique*. Paris : CNRS, 1990

mais nous n'avons fait qu'esquisser ce questionnement et la compréhension de l'émergence de la science de l'information procède de déterminations multiples enchevêtrées sur plusieurs plans, celui de l'institutionnel influant passablement sur les autres.

Les contenus d'enseignement en science de l'information empruntent à la fois aux savoirs universitaires et aux pratiques professionnelles. La science de l'information est une science enseignée et pratiquée parce qu'elle est à la fois fondamentale et appliquée. La formalisation des connaissances nécessaires aux étudiants pour appréhender la substance de la discipline, constitue une problématique complexe. L'apport de références théoriques dans une formation à visée professionnelle reste un élément essentiel, aussi bien à l'évolution de la profession qu'au développement de la discipline en elle-même. Les pratiques scientifiques s'articulent sur des pratiques socio-professionnelles traversées d'enjeux sociaux, politiques, culturels, économiques, les avancées cognitives transformant ces pratiques et enjeux. Les praticiens doivent être à l'écoute des réalités académiques. Le champ disciplinaire est la résultante de tensions dynamiques qui non seulement constituent la condition d'existence du champ mais conditionnent aussi son évolution concrète. C'est la tension entre un ajustement au niveau des besoins socio-professionnels et de la quête d'une reconnaissance comme discipline scientifique.

Même si certains auteurs ont prédit la disparition des formations spécifiques, nous restons persuadée de la spécificité d'un certain nombre de savoirs du spécialiste de l'information, même si ceux-ci ont du mal à se faire reconnaître dans leur existence scientifique.

Faire d'un savoir spécifique le point clé de la formation, c'est réduire l'écart qui existe entre la théorie et la pratique et entre l'existence de ce savoir et sa reconnaissance. Sachant que la profession ne peut être crédible et valorisée, que dans la mesure où elle comporte un rôle propre, élabore une pensée

autonome, et définit le service spécifique qu'elle rend à la collectivité, nous croyons que ce savoir peut induire un changement de mentalité dans la profession s'il est reconnu et employé comme tel dès la formation, permettant de ce fait aux étudiants et, partant aux spécialistes de l'information diplômés, de mieux situer leur spécificité et de la faire reconnaître parmi les autres professions de l'information. C'est en formant des professionnels qui raisonnent sur une situation complexe pour la gérer, qui ont conscience de l'enjeu mis entre leurs mains, que l'on va créer un changement de mentalité parmi les professionnels de demain.

Une diversification des métiers de l'information est déjà engagée au niveau de l'expertise (évaluation des sources) et de la structuration des contenus électroniques. Ces professionnels n'ont pas le monopole de l'information dans les organisations aussi, doivent-ils s'intégrer dans des équipes pluridisciplinaires et travailler en synergie avec d'autres acteurs. A eux de revendiquer et assurer ce rôle privilégié.

Il est indéniable que le métier de spécialiste de l'information s'organise autour de l'information, il est fondé sur un ensemble de compétences techniques et un projet culturel. Il opère clairement une médiation entre d'un côté un usager et de l'autre côté des sources d'information. Ces sources d'information sont diverses et le professionnel les repère, les exploite à un moment donné ou bien il les exporte dans son quotidien et les organise pour les réutiliser. Il semble évident qu'une solide connaissance généraliste et humaniste soit nécessaire pour être spécialiste de l'information, mais il semble aussi qu'elle ne soit plus suffisante. La question de la formation professionnelle est souvent évoquée, parce qu'elle n'est pas toujours satisfaisante en l'état. Ni totalement professionnalisée (en raison du matériau qui est manipulé : l'information et le savoir) ni totalement universitaire (en raison des contraintes techniques très fortes et de l'apprentissage de savoir-faire correspondants), la discipline se trouve souvent en position inconfortable.

La science de l'information peut assumer une fonction : traiter scientifiquement des questions documentaires soulevées dans la communauté professionnelle. Elle peut le faire, dans le but de permettre à ceux qui sont directement engagés dans l'action de transformer ces analyses en solutions aux problèmes qu'ils se posent, problèmes qui, à leur tour, peuvent être érigés en questions légitimes scientifiques. Or, selon ce mécanisme à double ressort, ce que la discipline gagne en légitimité, elle le perd en autonomie proprement scientifique. En s'efforçant de répondre à une demande socioprofessionnelle, que celle-ci soit effective ou potentielle, la science de l'information manifeste une certaine perméabilité qui varie selon les situations, les objets, les chercheurs – envers les représentations communes de l'univers documentaire et les questions qui y surgissent.

Au terme de notre ouvrage nous pouvons conclure que nous avons mis en perspective un certain nombre d'indicateurs qui permettent de dire que la science de l'information est dans des conditions favorables à son développement et à sa visibilité parmi les disciplines établies de longue date.

Toutefois, apparaissent encore une multitude de questions laissées ici en suspens. La science de l'information aboutit aujourd'hui à ce qu'elle ne pouvait clairement imaginer à ses débuts : une science dont l'objet n'est ni un type d'organisations, ni un type de phénomènes, ni un ensemble de faits mais plutôt une classe de problématiques, constitutive de toute situation et action informationnelles. Quel peut-être l'horizon d'une discipline perçue comme un carrefour ? Quel est le statut de ses techniques et leur efficacité ? La science de l'information est-elle capable de se doter d'un appareil critique qui lui est propre et qui la protège des modes du moment, qui lui permet de ne pas être prisonnière des controverses des sciences sociales ? Comment contrôler sa propre histoire sans référent théorique fort ?

La formalisation, l'organisation des connaissances qui doivent composer un cursus de niveau universitaire restent des pro-

blématiques complexes. L'apport de références théoriques constitue un élément primordial dans la formation des futurs spécialistes de l'information.

Ces questions doivent être résolues pour qu'une science de l'information, explicitement fondée d'un point de vue théorique puisse se développer dans un environnement universitaire. Discipline théorique à forte dimension pratique, la science de l'information nous semble toujours constituer une discipline « pilote » propre à constituer une hypothèse de travail constructive.



Bibliographie

- ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (2009). *Certidoc : le système européen de certification des professionnels de l'information-documentation*. [http://www.certidoc.net]
- ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (2001). *Référentiel des métiers-types des professionnels de l'information – documentation*. ADBS, Paris.
- AUBRET, Jacques, GILBERT Patrick, PIGEYRE, Frédérique (1993). *Savoir et pouvoir : les compétences en question : discussions avec Maurice de Montmollin et Bruno Gentil*. Presses universitaires de France, Paris.
- BALTZ, Claude (2003). Quand la doc. s'éveillera. *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 40, n° 2, p. 148-153
- BENOIT, Denis (Éd.) (1995). *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*. Éd. d'organisation, Paris.
- BERNAT, Laurent (1995). *L'information – documentation : notre secteur d'activité*. *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 32, n° 6, p. 270-282
- BORKO, H (1968). Information science : what is it ? *American Documentation*, January, 19 (1), p. 3-5
- BOUDREAU, Alban (1995). Les processus de gestion de l'information administrative et les technologies de l'information à la CECM. *Archives*, vol. 27, n° 2, p. 25-38
- BOUGNOUX, Daniel (2001). Cartes pour un territoire. In *Émergences et continuité dans les recherches en information et communication : actes du XII^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication, UNESCO (Paris) du 10 au 13 janvier 2001*. SFSIC, Paris.
- BOUGNOUX, Daniel (1998). *Introduction aux sciences de la communication*. La Découverte, Paris.
- BOUGNOUX, Daniel (1993). *Sciences de l'information et de la communication : textes essentiels*. Larousse, Paris.
- BOURDIEU, Pierre (1976). Le champ scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, p. 88-104

- BOURE, Robert (Éd.) (2002). *Les origines des sciences de l'information et de la communication : regards croisés*. Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- BRIOT, Laurence (1997). Documentaliste, archiviste, bibliothécaire : les problématiques communes. *Archimag*, déc./janv., n° 100, p. 50-51
- BROWNE, M. (1986). Disciplinary study and information science : a foundation for the education of information professionals. *Education for information*, vol. 4, p. 305-318
- BUCKLAND, Michael K. (1999). The landscape of Information Science : The American Society for Information Science at 62. *Journal of the American Society for Information Science*, 50 (11) p. 970-974
- BUCKLAND, Michael K., LIU, Zimming (1995). History of information science. *Annual Review of Information Science and Technology*, vol. 30, p. 385-415
- CALENGE, Bertrand. (1996). *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Éd. du Cercle de la Librairie, Paris.
- CALENGE, Bertrand (1998). Peut-on définir la bibliothéconomie ? essai théorique. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n° 2, p. 8-20
- CHARTRON, Ghislaine. (1995). Former aux nouvelles compétences pour la société de l'information. In PINEDE, Nathalie et VIEIRA, Lise (Coord.), DUCASSE, Roland (Dir.). *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater / Internet : actes du colloque des 16, 17 et 18 mars 1995, Bordeaux, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, CEM-GRESIC*. ADBS, Paris, p. 24-29
- CHEVALARD, Yves (1985). *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*. La Pensée sauvage, Grenoble.
- CORDONIER, Jacques (1985). *Le tronc commun dans la formation des spécialistes de l'information documentaire : étude préalable*. Mémoire de DEA en Sciences de l'information, Ecole pratique des Hautes études en sciences sociales, Paris.
- COUZINET, Viviane (2002). Convergences et dynamiques nationales : pour une mise en visibilité des recherches en sciences de l'information. In *Recherches récentes en sciences de l'information Recherches récentes en sciences de l'information, actes du colloque international, Toulouse, 21-22 mars 2002*. ADBS, Paris, p. 9-14
- COUZINET, Viviane. (2001). *Jean Meyriat, théoricien et praticien de l'information – documentation : textes réunis à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*. ADBS, Paris.
- COUZINET, Viviane, REGIMBEAU, Gérard (Dir.) (2002). *Recherches récentes en sciences de l'information : convergences et dynamiques = Recent Research in Information science : converging and dynamic trends : actes du colloque international organisé les 21 et 22 mars 2002 à Toulouse par l'équipe Médiations en information et communication spécialisées (MICS)*

- du Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS) de l'Université Toulouse 3. ADBS, Paris.*
- DEMAILLY, Lise (1998). Les métiers relationnels de service public : approche gestionnaire, approche politique. *Lien social et politique – RIAC*, automne, 40, p. 17-24
- DESCHAMPS, Jacqueline (2004). *Science de l'information-documentation : une discipline et son enseignement*. Thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université Jean-Moulin, Lyon.
- EAST, H. (1998). Towards the schism : Information officers at the Royal Society Scientific Information Conference, 1948. *Journal of Information Science*, 24, p. 271-275
- FONDIN, Hubert (2002). La « science de l'information » et la documentation, ou les relations entre science et technique. *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 39, n° 3, p. 122-129
- FONDIN, Hubert (2001). La science de l'information : posture épistémologique et spécificité disciplinaire. *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 38, n° 2, p. 112-122
- FORGIONNE, G. (1991). Providing complete and integrated information science education. *Information Processing and Management*, vol. 27, p. 575-590
- FOUCAULT, Michel (1999). *L'archéologie du savoir*. (1ère éd. 1969). Gallimard, Paris.
- FOUREZ, Gérard, ENGLEBERT-LECOMTE, Véronique, MATY, Philippe (1997). *Nos savoirs sur nos savoirs : un lexique d'épistémologie pour l'enseignement*. De Boeck, Bruxelles.
- GENDRON, Céline (1999). Profil des compétences des spécialistes en gestion des ressources informationnelles : une analyse intégrée et intersectorielle des compétences requises dans le domaine des archives, de la bibliothéconomie et de la gestion documentaire. *Argus*, hiver, vol. 28, n° 3, p. 11-19
- GIORDAN, André, GIRAULT, Yves, CLEMENT, Pierre (Dir.) (1994). *Conceptions et connaissances*. Lang, Berne
- JACQMIN, Laurence (1994). Enseigner l'interdisciplinarité . Outils informatiques, gestion électronique de documents, traitement automatique de la langue. In *Former à l'information pour maîtriser les mutations : 6^e journée d'études de l'AIESI*. AUPELF, Paris.
- KIRK, J. (1993). Information and information practice : implications for the education of information professionals. In BONZI, S. (Ed.). *ASIS 93 : Proceedings of the 56th ASIS Annual Meeting*. American Society for Information Science, Washington.
- KUPIEC, Anne (2003). Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n° 1, p.5-9
- LAMIZET, Bernard, SILEM, Ahmed (Éd.) (1997). *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*. Ellipses, Paris.

- LARGE, A. (1991). Curriculum development : some reflections on UNESCO's role. *Journal of education for Library and information science*, vol. 32, p. 77-83
- LAZAR, Judith (1992). *La science de la communication*. Presses universitaires de France, Paris.
- LE COADIC, Yves-François (1997). *La science de l'information*. Paris : PUF, 1994.
- LE COADIC, Yves-François, FONDIN, Hubert (2002). Pour une science de l'information. *Archimag*, déc./janv., n° 150, p. 26-29
- LE MOIGNE, Jean-Louis (1995). *Les épistémologies constructivistes*. Presses universitaires de France, Paris.
- LINE, Maurice B. (1998). Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n° 2, p. 44-48
- MARCHIONINI, Gary (1995). *Information seeking in electronic environments*. Cambridge University Press, Cambridge.
- MATALON, Benjamin (1996). *La construction de la science : de l'épistémologie à la sociologie de la connaissance scientifique*. Delachaux et Niestlé, Lausanne.
- MERTON, R.K. (1973). *The sociology of science : theoretical and empirical investigation*. University of Chicago Press, Chicago.
- METZGER, Jean-Paul (2002). Les trois pôles de la science de l'information. In *Recherches récentes en sciences de l'information : actes du colloque international*, Toulouse, 21 - 22 mars 2002. ADBS, Paris, p.19-28
- MEYRIAT, Jean (2001). Y a-t-il une place pour une théorie de la documentation ? In COUZINET, Viviane. *Jean Meyriat, théoricien et praticien de l'information-documentation*. ADBS, Paris, p. 393-402
- MIALARET, Gaston (1979). *Dictionnaire de l'éducation. Éducation et sciences de l'éducation*. Presses universitaires de France, Paris.
- MORIN, Edgar (1990). *Sur l'interdisciplinarité, carrefour des sciences*. Actes du Colloque du Comité National de la Recherche Scientifique. CNRS, Paris.
- MORIN, Edgar [et al.] (1999). *Relier les connaissances : le défi du XXI^e siècle*. Seuil, Paris.
- PARKER, Nicola, KIRK, Joyce (2003). Information science education. In FEATHER, John, STURGES, Paul. *International Encyclopedia of Information and Library Science*. 2nd ed. Routledge, London, p. 297-300
- PERRET, Jean-François, PERRENOUD, Philippe (1990). *Qui définit le curriculum, pour qui ? autour de la reformulation des programmes de l'école primaire en Suisse romande*. Delval, Fribourg.
- POLITY, Yolla (2001). Les bibliothèques, objets de recherche universitaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 46, n° 4
- ROBERT, Pascal (2001). Penser l'informatique, un effort indispensable pour les SIC. In BOUGNOUX, Daniel. *Emergences et continuité dans les re-*

- cherches en information et communication : actes du XII^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication*, UNESCO, (Paris) du 10 au 13 janvier 2001. SFSIC, Paris, p. 279-288
- ROEGIERS, Xavier (1997). *Analyser une action d'éducation ou de formation : analyser les programmes, les plans et les projets d'éducation ou de formation pour mieux les élaborer, les réaliser et les évaluer*. De Boeck, Bruxelles.
- RUBIN, Richard E. (1998). *Foundations of Library and Information Science*. Neal-Schuman, New-York.
- SABY, Frédéric (1998). Faut-il refonder la bibliothéconomie ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n° 2, p. 21-25
- SARACEVIC, Tefko (1999). Information science. *Journal of the American Society for Information Science*, 50 (12), p. 1051-1063
- SARACEVIC, Tefko (1992). Information science : origin, evolution and relations. In VAKKARI, Pertti, CRONIN, Blaise. *Conceptions of library and information science, historical, empirical and theoretical perspectives : proceedings of the International Conference held for the celebration of 20th Anniversary of the Department of Information Studies, University of Tampere, Finland, 26-28 Aug. 1991*. Neal-Schuman, New-York, p. 5-27
- SAVARD, Réjean (Coord.) (1988). *Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information : comptes rendus du Premier Colloque conjoint entre l'Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI) et l'for Library and Information Science Education (ALISE), Montréal, Canada, 25-26-27 mai 1988 = Bridging the gap between theory and practice...* Université de Montréal, Montréal.
- SHAPIRO, F.R. (1995). Coinage of the term of information science. *Journal of the American Society for Information Science*, 46, p. 384-385
- SCHLESSINGER, B. S., SCHLESSINGER, J. H., KARP, R. S. (1991). Information science / library science education programs in the 1990s : a not-so-modest proposal. *Library and Management*, vol. 5, p. 16-19
- SHERA, Jesse Hauk (1972). *The foundations of Education for Librarianship*. Becker and Hayes, New-York.
- SPERBER, Dan (1996). *La contagion des idées : théorie naturaliste de la culture*. O. Jacob, Paris.
- STENGERS, Isabelle (1992). *La volonté de faire science : à propos de la psychanalyse*. Synthélabo, Paris.
- SUMMERS, Ron, OPPENHEIM, Charles, MEADOWS, Jack [et al.] (1999). Information science in 2010 : a Loughborough University view. *Journal of the American Society for Information Science*, 50 (12), p. 1153-1162
- TAYLOR, L. J. (Ed.) (1960). *A librarian's handbook*. Library Association, London.
- VARET, Gilbert (1987). *Pour une science de l'information comme discipline rigoureuse, t. 1 : profils épistémologiques du concept d'information*. Les Belles Lettres, Paris.

- VICKERY, Brian, VICKERY, Alina (1994, 1st ed. 1987). *Information science in theory and practice*. rev. ed. Bowker-Saur, London.
- WATERS, D. J. (1998). What are digital libraries ? *CLIR ISSUES*, 4, p. 1, 5-6
- WHITE, Howard D., Mc CAIN, Katherine, W. (1998). Visualizing a discipline : an author co-citation analysis of information science, 1972-1995. *Journal of the American Society for Information Science*, 49, 4, p.327-355
- YERBURY, H, KIRK, H. (1991). Career planning in information science education. In ROWLEY, J. (Ed.). *Information 90*, Aslib, London.



Prologue	1
Chapitre 1	
Une discipline : la science de l'information	7
A. Une discipline : des paradigmes et des concepts	8
B. Un essai de définition	9
C. L'objet de la science de l'information	11
D. Les caractéristiques de la science de l'information	13
E. Le champ de la discipline et des recherches	15
F. L'évolution de la discipline	18
Chapitre 2	
Un champ disciplinaire	25
A. Science de l'information interdisciplinaire ?	26
B. Discipline théorique et/ou pratique ?	28
C. La légitimité des contenus d'enseignement	30
Chapitre 3	
Un enjeu : l'enseignement	33
A. Un enseignement particulier	34
B. La formation : un enjeu pour les professionnels	36
C. Un savoir spécifique au spécialiste de l'information	38
Chapitre 4	
Un programme de formation	41
A. Le référentiel, un outil pour l'enseignement	44
B. Le curriculum	45
C. Du savoir à l'enseignement	47
D. Le profil de compétences	48
E. Le plan d'études	50

F. Le core curriculum	54
G. Une base théorique possible	57

Conclusion

La science de l'information, discipline d'avenir.....	63
--	-----------

Bibliographie.....	69
--------------------	----

Science de l'Information

De la discipline à l'enseignement

Jacqueline DESCHAMPS

Quels savoirs sont mobilisés pour constituer le cœur de la science de l'information et quels sont les enjeux de la discipline ? C'est à ces questions que répond cet ouvrage.

Des pistes sont proposées pour construire un programme de formation, l'objectif étant de fournir un corpus de concepts qui ne soient pas conjoncturels mais qui constituent un socle initial sur lequel peuvent s'appuyer les enseignants en science de l'information.

Jacqueline Deschamps est professeure honoraire du Département information documentaire de la Haute école de gestion de Genève. Ses recherches portent sur les concepts fondamentaux de la science de l'information et sur l'enseignement de la discipline. Elle a été active de nombreuses années au sein de l'Association internationale des écoles de sciences de l'information.

Prix public : 12,50 euros
(Prix préférentiel AUF : 2 euros)
ISBN : 978-2-813000-28-6

